

ECHOS DU **TRESOR**



Magazine trimestriel du Trésor N° 0009 - Septembre 2021

DOSSIER **LE CONTRÔLE INTERNE**



ZOOM
SUR

A la découverte de la
Direction du Contrôle interne

INFO
UTILE

La procrastination

GESTION DU PERSONNEL

Témoignage de Souleymane DIEDHIOU
sur Mame Selbé NDIAYE





Certificat

Certificate

N° 2018/81266.1

AFNOR Certification certifie que le système de management mis en place par :
AFNOR Certification certifies that the management system implemented by:

DIRECTION DE LA DETTE PUBLIQUE

pour les activités suivantes :
for the following activities:

GESTION DE LA DETTE PUBLIQUE

PUBLIC DEBT MANAGEMENT

a été évalué et jugé conforme aux exigences requises par :
has been assessed and found to meet the requirements of:

ISO 9001 : 2015

et est déployé sur les sites suivants :
and is developed on the following locations:

16 RUE MOHAMED 5 X RUE AMADOU ASSANE NDOYE -SN DAKAR

Ce certificat est valable à compter du (année/mois/jour)
This certificate is valid from (year/month/day)

2018-12-07

Jusqu'au
until

2021-12-06



Ce document est signé électroniquement. Il constitue un original électronique à valeur probatoire.
This document is electronically signed. It stands for an electronic original with probatory value.

Franck LEBEUGLE
Directeur Général d'AFNOR Certification
Managing Director of AFNOR Certification



Fiez ce QR Code
pour vérifier la validité
du certificat

See the electronic certificate, consultable on www.afnor.org, till the end of the certification or suspension. The electronic certificate copy, available at www.afnor.org, attests in real-time that the company is certified. Accreditation COFRAC n°4-0201, Certification de Systèmes de Management, Portée disponible sur www.afnor.org. COFRAC accreditation n°4-0201, Management System Certification, Scope available on www.afnor.org. AFNOR is a registered trademark - CERTIF 0205 7/11-2014

PRESIDENT DU COMITE EDITORIAL
Cheikh Tidiane DIOP

DIRECTEUR DE PUBLICATION
Hahmadou Bamba TINE

REDACTEUR EN CHEF
Malick BA

REDACTION
Aminata BOCOUM
Bineta FALL
Papa Bara NIANG

ONT COLLABORE A CE NUMERO

Division de la Modernisation et de la Stratégie (DMS)

COORDINATION TECHNIQUE - INFOGRAPHIE - PHOTOS
Papa Bara NIANG (DMS)

IMPRESSION
Imprimerie Des Maristes (IDM)
Tel: 33 832 20 20 / 77 930 02 19

CONTACT
Cellule de la Communication
et du Protocole de la DGCPT

2, AV. Georges POMPIDOU x Rue Saint-Michel
BP: 202 DAKAR
Tel: +221 33 849 91 51
Fax: +221 33 822 55 06
dgcptsen@tresor.gouv.sn
sentresor.org



2

EDITO LA MAITRISE DES RISQUES

Par le Directeur général M. Cheikh Tidiane DIOP

4

TRESOR NEWS

Rapport annuel d'activités de la Direction générale de la Comptabilité publique et du Trésor 4

Les Agents comptables nouvellement affectés dans les postes diplomatiques et consulaires prêts à assurer les nouvelles fonctions qui leur sont confiées 6

Séance de présentation des nouveaux agents de la DGCPT, le Directeur général les invite à faire preuve d'engagement et d'abnégation au travail. 8

Les Inspecteurs du Trésor se penchent sur le régime de responsabilité des comptables publics dans un contexte de réformes budgétaire et comptable 10

Marché financier international : le Sénégal lève avec succès 508 milliards de FCFA 12

Bonne qualité de la signature du Sénégal attestée par la levée de 55 milliards de FCFA sur le marché régional des titres publics de l'UMOA 12

Mission d'imprégnation : le Gabon à l'école sénégalaise en matière de gouvernance locale, dans son aspect financier 14

17

DOSSIER

LE CONTRÔLE INTERNE : La DCI, vigie du respect des normes et procédures

27

ZOOM SUR

LA DIRECTION DU CONTRÔLE INTERNE

A la découverte de la DCI, un service au rôle de sentinelle

CONTRIBUTION

Les enjeux et perspectives de la Cryptomonnaie 34

46

GESTION DU PERSONNEL

Témoignage de Souleymane DIEDHIOU sur Mame Selbe NDIAYE : "Mère, camarade et confidente de toute une promotion" 50

52

INFO UTILE

La procrastination : comment arrêter de tout remettre à plus tard

EDITO

La maîtrise des risques

ECHOS
DU TRÉSOR



La réalisation des objectifs d'économie, d'efficacité, d'efficience et de protection de l'environnement, rattachés à la réforme des finances publiques, implique des changements profonds dans la gestion budgétaire et comptable de l'Etat. Ces changements se rapportent principalement à la réorganisation des parties prenantes, à l'adoption d'une triple comptabilité, à la déconcentration de l'ordonnancement et à la mise en œuvre des politiques publiques à travers des programmes budgétaires. Les réformes budgétaires et comptables s'accompagnent également de l'adoption de nouvelles procédures, de la mise en exploitation d'un nouveau système d'information et de l'implémentation d'un nouveau style de management fondé sur une plus grande responsabilisation des acteurs.

Ces mesures d'adaptation sont sources d'incertitudes et de risques dont les probabilités de survenance, les impacts et les niveaux de criticité pourraient être aggravés par le processus inéluctable de transformation digitale des processus métiers des services des administrations publiques. En effet, la révolution numérique, qui s'impose à toutes les entités pour assurer la production des livrables à temps réel et « améliorer l'efficacité et la synergie des prestations », entraîne une « vague de destruction créatrice » dans l'organisation et le fonctionnement des services.

La diversité de ces risques, la sensibilité des secteurs les plus concernés et les enjeux liés à la transparence et à l'atteinte de ses objectifs, justifient les efforts consentis par les services de la Direction générale de la Comptabilité publique et du Trésor (DGCPT) pour la mise en place d'un système de contrôle interne comptable de l'Etat. Ce dispositif, destiné à assurer la maîtrise des risques en vue de l'atteinte des objectifs assignés aux différents acteurs, relativement aux opérations, au reporting et au respect des dispositions législatives et réglementaires en vigueur, est un pilier majeur de la réforme budgétaire et comptable de l'Etat. Il permet de donner un sens au propos de Jean Amado qui soutient, dans son ouvrage intitulé « Traité de gouvernement », que « L'art de gouverner se résume à toujours résoudre les problèmes avant qu'ils ne se posent ». Gage de réussite des actions relatives à la transparence, à la qualité comptable et à l'efficacité des politiques publiques, le contrôle interne constitue un puissant levier de mise en cohérence et de mobilisation des intelligences collectives nécessaires à la prise en charge des préoccupations des usagers.

Le présent numéro de la revue « ECHOS DU TRESOR » vous propose un dossier sur le contrôle interne en rappelant son importance et en précisant, entre autres, les référentiels utilisés et ses différentes composantes. Nous vous proposons également les faits marquants qui ont rythmé le fonctionnement des services de la DGCPT au cours des trois derniers mois. Ce présent numéro présente également les qualités d'une dame, Mame Selbe NDIAYE, inspecteur du Trésor, sortie fraîchement de l'École nationale d'Administration, arrachée à notre affection. Le témoignage porte la signature d'un de ses camarades de promotion, de surcroît Délégué de classe de la section Trésor du Cycle A de la promotion 2019-2021.

Très bonne lecture !



Fête du Travail du 1er mai 2021



LE DIRECTEUR GÉNÉRAL

Le Magazine
ECHOS DU TRÉSOR
N° 0006 en ligne



Disponible téléchargement gratuit

Services et infos pratiques



NOTRE DÉMARCHE QUALITÉ



Services Bancaires



Le Réseau Du Trésor Public



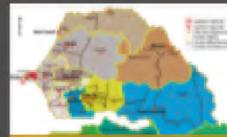
E-Services



SICA-STAR UEMOA



Plan Stratégique PSAT



Collectivités Territoriales



Bons Et Obligations Du Trésor

Actus Trésor



Fête du Travail du 1er mai 2021



Atelier de renforcement des capacités : les agents de la DGCPT mis à niveau sur la nouvelle comptabilité de l'Etat



Projet monétaire : Prise en charge des besoins de la DER par la DGCPT



Vaste mouvement dans le réseau comptable

Publications



Echos du Trésor
Numéro 07



Echos du Trésor
Numéro 06



Rapport d'activités 2019 de la Direction générale de la Comptabilité publique et du



Echos du Trésor
Numéro 05

Des résultats importants malgré la pandémie de la Covid-19

C'est devenu une tradition. La Direction générale de la Comptabilité publique et du Trésor (DGCPT), comme les années précédentes, a présenté son rapport annuel d'activités, au titre de la gestion 2020.

Ce document, qui comprend quatre parties, traite de la gestion optimale des finances publiques de l'Etat, la modernisation de la DGCPT, la gestion financière des autres organismes publics, ainsi que des travaux relatifs à la réforme des finances publiques. « ECHOS DU TRÉSOR » a parcouru, pour ses lecteurs, le document.

Une Gestion optimale des finances publiques

Concernant la gestion des finances publiques, l'on retient que les recettes totales ressortent à 2 842,74 milliards de FCFA contre 2 789,1 milliards de FCFA en 2019. Soit une augmentation de 53,64 milliards de FCFA en valeur absolue et 1,92% en valeur relative. Elles sont réparties entre recettes fiscales, recettes non fiscales et dons.

A propos des dépenses, elles s'établissent à 3 745,7 milliards de FCFA répartis entre les charges et les acquisitions nettes d'actifs non financiers.

Pour la gestion de la dette publique, le plafond d'endettement arrêté en 2020, pour 10,03 milliards

de FCFA, a été respecté avec un encours total de 9756,89 milliards de FCFA (soit 69,65% PIB). Par ailleurs, il faut rappeler que l'Etat du Sénégal a adhéré à l'initiative de suspension du service de la dette dite bilatérale soutenue par le G 20. Elle est mise en œuvre dans le cadre du Club de Paris afin de juguler les effets liés à la pandémie de la COVID 19. Au total, cette adhésion a permis d'engranger des économies de 28,2 milliards.

Globalement, l'impact de la Covid-19 sur la viabilité de la dette a été maîtrisé et l'endettement net n'a pas causé une dégradation des notes de crédit attribuées par S&P (B+/B) et Moody's (Ba3/ NP).

Des dividendes perçus par l'Etat

Relativement à la gestion financière des autres organismes publics, il faut noter qu'au cours de la gestion 2020, l'Etat a perçu, au titre des dividendes, un montant de quarante-six milliards vingt-trois millions cent soixante-quatorze milles neuf cent vingt-sept (46 023 174 927) F CFA.

Sur un autre registre, le plan annuel de restructuration des entreprises en difficulté a été mis à jour pour cette année. Ainsi, pour 2020, les travaux de restructuration ont notamment porté sur quelques entreprises qui ont connu des difficultés.

Sur la gouvernance des organismes publics, l'année 2020 a été marquée par la consolidation du compte unique du Trésor, le parachèvement du référentiel comptable spécifique aux organismes publics et l'accompagnement des structures dans l'élaboration de leurs Plans stratégiques de Développement et de leurs contrats de performances.

En ce qui concerne l'appui au secteur public local en 2020, les recettes globales des collectivités territoriales (CT) se chiffrent à 259,87 milliards de francs CFA. Les dépenses des CT se sont établies à 188,15 milliards de francs CFA. Elles comprennent les remboursements des avances de trésorerie reçues et les dépenses budgétaires.

Un plan de formation pour une comptabilité de qualité

Concernant la réforme des finances publiques, pour assurer une meilleure prise en compte des bouleversements induits par ce changement de paradigme sur les opérations de l'Etat et de ses démembrements détentrice d'une compétence nationale en matière de réglementation et de normalisation financière et comptable, la DGCPT a déroulé à l'intention des agents du Trésor public, au nombre de 202 agents, un vaste plan de formation pour relever le défi de la qualité comptable.

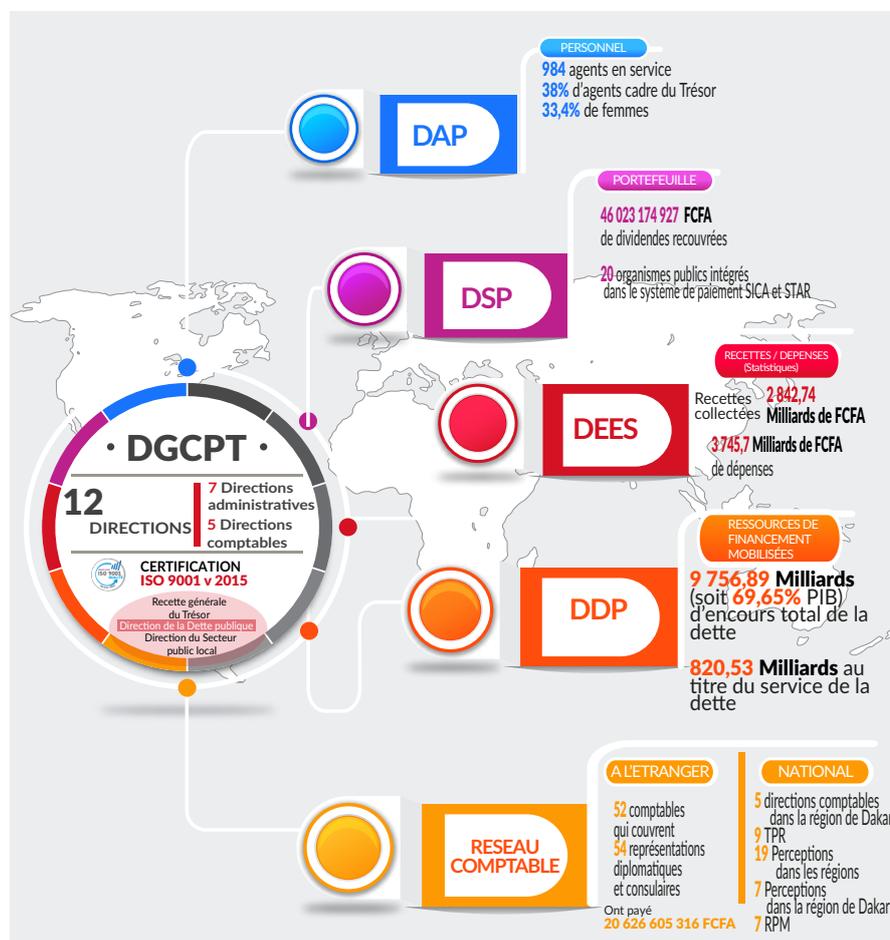
Rapport annuel d'activités de la Direction générale de la Comptabilité publique et du Trésor

Cette formation a permis aux bénéficiaires, de renforcer leurs connaissances sur les onze (11) livres composant la nouvelle instruction comptable, de les familiariser avec les nouvelles procédures comptables et les outils de contrôle interne comptable de l'Etat (CICE) et enfin renforcer leurs connaissances sur les critères de qualité comptable et leur mise en œuvre.

Des logiciels pour la modernisation de la DGCPT

S'agissant de la modernisation du système d'information de la DGCPT, elle est illustrée, en 2020, par un patrimoine applicatif de trente (30) logiciels dont vingt et un (21) sont déjà en production. Durant cet exercice, il a été initié l'interfaçage entre ASTER et SICDD (pour les chèques PEC) et la procédure d'automatisation de solde des pièces E-TPE.

La modernisation de la DGCPT s'est également traduite par la consolidation de la démarche qualité avec la certification de la Direction du Secteur public local (DSPL), qui a rejoint la Recette générale du Trésor (RGT) et la Direction de la Dette publique (DDP) dans la liste des services certifiés ISO 9001 V 2015.



Les Agents comptables nouvellement affectés dans les postes diplomatiques et consulaires prêts à assurer les nouvelles fonctions qui leur sont confiées



Le Directeur général M. Cheikh Tidiane DIOP entre MM. Alassane DIA, Trésorier Payeur pour l'Etranger (à sa droite) et Cheikh NDIAYE, Coordonnateur de la DGCPT (à sa gauche)

Le Directeur général de la Comptabilité publique et du Trésor M. Cheikh Tidiane DIOP a reçu ce lundi 14 juin 2021 à la salle de conférence Ousmane DIOP les agents comptables nouvellement affectés dans les représentations diplomatiques. Cette rencontre s'est déroulée en présence de Messieurs Cheikh NDIAYE et Alassane DIA respectivement Coordonnateur de la Direction générale de la Comptabilité publique et du Trésor et Trésorier Payeur pour l'Etranger.

Dans son allocution, M. le Directeur général a rappelé les obligations professionnelles d'un comptable public en mission diplomatique notamment son rôle et son statut. A cette occasion, il leur a prodigué

des conseils allant dans le sens de l'exécution de leurs missions.

Dans son intervention, le Directeur général est largement revenu sur l'atelier de formation organisé par la Trésorerie Paierie à l'Etranger au profit de ces agents comptables. Ce stage d'imprégnation s'inscrit dans le cadre du renforcement des capacités du personnel pour une prise en compte des procédures comptables à l'étranger afin de mieux les préparer à affronter les réalités du service.

En retour, les agents comptables ont tour à tour remercié le Directeur général pour son engagement et son soutien sans faille qu'il ne cesse d'apporter à la famille du Trésor depuis son accession à la tête de cette Direction générale.

Ils ont également magnifié le bon déroulement de la formation qui a été un cadre riche en échanges et en partage d'expériences. Au terme de celle-ci, ces nouveaux agents comptables se disent prêts à assurer les nouvelles fonctions qui leur sont confiées.

Des remerciements ont été adressés à M. le Coordonnateur qui assurait la formation de par sa qualité et sa pertinence.

Pour clôturer cette séance, le Directeur général a invité les agents à adopter une bonne conduite au niveau des représentations diplomatiques et consulaires à préserver les valeurs cardinales de l'Administration du Trésor..

Les Agents comptables nouvellement affectés dans les postes diplomatiques et consulaires prêts à assurer les nouvelles fonctions qui leur sont confiées



Vue de la salle



Vue de la salle



Vue de la salle

Séance de présentation des nouveaux agents de la DGCPT, le Directeur général les invite à faire preuve d'engagement et d'abnégation au travail.



Le Directeur général M. Cheikh Tidiane DIOP à côté de M. Cheikh NDIAYE, Coordonnateur de la DGCPT

Le Directeur général de la Comptabilité publique et du Trésor a reçu ce lundi 5 Juillet 2021, des agents de la fonction publique mis à la disposition de la Direction générale de la Comptabilité publique et du Trésor (DGCPT). Cette rencontre, qui a eu pour cadre la salle de conférences Ousmane Diop, s'est déroulée en présence du Coordonnateur de la DGCPT, M. Cheikh NDIAYE, du Directeur de l'Administration et du Personnel (DAP), Madame Sokhna Mbaye DIOP et du Chef de la Division de la Modernisation et de la Stratégie (DMS), M. Hahmadou Bamba TINE.

Après avoir reçu, le 14 juin dernier, les agents comptables nouvellement affectés dans les représentations diplomatiques (ambassades et

consulats), c'est au tour des agents de la fonction publique mis à la disposition de la Direction générale de la Comptabilité publique et du Trésor (DGCPT) d'être reçus par le Directeur général, M. Cheikh Tidiane DIOP.

Après avoir formulé les mots de bienvenue, le Directeur général de la Comptabilité publique et du Trésor a rappelé l'objectif de ce face-à-face qui est, de permettre aux agents d'une part, de prendre.. officiellement fonction et d'autre part de s'imprégner des activités de l'Administration du Trésor.

Par la suite, un tour de table a été initié afin de permettre aux nouveaux agents de se présenter en s'attardant sur leurs cursus académiques et leurs expériences professionnelles.

Par ailleurs, ils ont profité de l'occasion pour poser des questions notamment sur le fonctionnement et l'organisation de la DGCPT, le sens des notions de comptable supérieur ou encore de comptable centralisateur.

Après avoir répondu à leurs questions, le Directeur général a instruit Madame le DAP d'organiser une séance de formation, au Centre de Perfectionnement et de Formation professionnelle du Trésor (CPFPT), pour outiller les nouveaux agents et les préparer à l'exercice de leurs nouvelles missions. Cette formation sera précédée de la remise aux nouveaux agents d'un kit documentaire constitué de la loi organique relative aux lois de finances, du règlement général sur

Séance de présentation des nouveaux agents de la DGCPT, le Directeur général les invite à faire preuve d'engagement et d'abnégation au travail.



Vue de la salle

la comptabilité publique, de l'arrêté portant organisation de la DGCPT. Revenant sur l'importance de la formation pour la réalisation des objectifs stratégiques de la DGCPT, le Directeur général a assuré les nouveaux collègues de sa disponibilité pour les appuyer pour le renforcement de leurs capacités à

travers des programmes de formation professionnelle au niveau des écoles et instituts de la place. A cet effet, il les invite à se rapprocher, le moment venu, des services de la DAP pour disposer de plus amples informations sur la prise en charge des demandes de formation.

Le Directeur général a clôturé la séance en invitant les nouveaux agents à faire preuve d'engagement et d'abnégation au travail.



Vue de la salle

Les Inspecteurs du Trésor se penchent sur le régime de responsabilité des comptables publics dans un contexte de réformes budgétaire et comptable

« Quel régime de responsabilité des comptables publics dans un contexte de réforme budgétaire et comptable ? ». Tel est le thème du panel organisé le samedi 26 juin 2021 à Saly par l'Amicale des Inspecteurs du Trésor du Sénégal (AITS). La cérémonie d'ouverture s'est déroulée sous la présidence de M. Amadou SOW, Conseiller technique du Ministre des Finances et du Budget. Il avait à ses côtés M. Cheikh Tidiane DIOP, Directeur général de la Comptabilité publique et du Trésor.

Les inspecteurs du Trésor se sont réunis à Saly, le temps d'un week-end, pour se pencher sur la responsabilité des comptables publics dans un contexte de réforme budgétaire et comptable. Un thème, au regard de l'actualité, qui atteste de la parfaite mesure de l'Amicale des Inspecteurs du Trésor (AITS) des enjeux et défis interpellant l'administration du Trésor.

Au moment où l'internalisation

du nouveau cadre harmonisé de l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA) arrive quasiment à son point d'achèvement et que le dispositif normatif de la réforme comptable de l'Etat est rendu opérationnel, revisiter ce régime de responsabilité semble opportun à tout point de vue.

Dans quel sens et avec quelles orientations? C'est justement dans la recherche de réponses à ces interrogations que réside toute la pertinence du panel qui réunit aujourd'hui les inspecteurs du Trésor.

En effet, dans son allocution de bienvenue, le Président de l'AITS a remercié Monsieur le Ministre des Finances et du Budget, M. Abdoulaye Daouda DIALLO, pour son soutien constant à l'administration du Trésor dans la réussite de ses missions. Monsieur Mamadou DIOP déclare que depuis sa nomination à la tête du Ministère des Finances et du Budget (MFB), il a activement œuvré à pérenniser et à étendre

les acquis sociaux et les conditions professionnelles de l'ensemble des agents du département et ce, sans distinction de grade et de corps. Le corps des Inspecteurs du Trésor lui est particulièrement reconnaissant de s'être attaché les services de nombreux collègues parmi ses proches collaborateurs et à des positions diverses et variées dans l'architecture institutionnelle du Ministère.

A l'endroit de Monsieur le Directeur général de la Comptabilité publique et du Trésor, Monsieur Cheikh Tidiane DIOP, le Président DIOP dira que sa présence à ce panel témoigne de son attachement à l'Amicale. Il ajoute que son soutien constant, ses conseils avisés, l'implication de Monsieur le Coordonnateur et l'accompagnement de ses services notamment la Direction de l'Administration et du Personnel (DAP), ont permis de réussir le pari de la mobilisation et de l'organisation de ce week-end scientifique.



Le Directeur général M. Cheikh Tidiane DIOP avec MM. Amadou SOW, CT MFB et Mamadou DIOP, Président AITS



Vue de la Salle

De son côté, le Directeur général de la Comptabilité publique et du Trésor, M. Cheikh Tidiane DIOP, s'est réjoui de l'esprit d'engagement, de détermination et d'unité de l'ensemble des membres de l'AITs autour des valeurs cardinales de l'Administration du Trésor qui en font une administration de référence. Il reconnaît en cette amicale un creuset de cohésion, de réflexion et de propositions.

Par rapport au thème de ce panel, Monsieur le Directeur général

précise que les innovations induites par le nouveau cadre harmonisé des finances publiques consacrent un changement de paradigme avec une nécessaire évolution à apporter à nos procédures, notre organisation et le régime de responsabilités des comptables publics.

Selon Monsieur le Directeur général de la Comptabilité publique et du Trésor, les réformes envisagées reflètent notre vision et notre ambition pour notre grande administration et leur réussite

requiert l'engagement de tout un chacun et à tous les niveaux.

Le Directeur général dit être attentif aux conclusions et recommandations qui naissent des débats fructueux au regard de la qualité des thèmes développés.

Marché financier international : le Sénégal lève avec succès 508 milliards de FCFA

Le marché financier international a encore répondu favorablement à une nouvelle émission eurobond du Sénégal portant sur 775 millions d'euros, soit 508 milliards de FCFA, avec un taux d'intérêt fixe de 5,375 % sur une maturité finale de 16 ans.

Malgré un contexte de crise sanitaire mondiale très difficile marqué par la pandémie de la Covid-19, l'Etat du Sénégal a, une nouvelle fois, bénéficié de la confiance sans borne du marché financier international. Plus de 200 investisseurs issus des marchés financiers internationaux ont participé à l'émission d'obligations. Notre pays a, effectivement, levé avec un succès éclatant un montant de 775 millions d'euros, soit 508 milliards de FCFA, avec un taux d'intérêt fixe de 5,375 % sur une maturité finale de 16 ans.

Cette attraction pour les titres du Sénégal est le signe d'une grande confiance du marché financier international dans la mise en œuvre

des politiques publiques, au regard des performances économiques du Sénégal, en matière de croissance, de maîtrise du déficit budgétaire et de gestion proactive de la dette.

Assurément, cette opération a connu un succès éclatant en termes de niveau de mobilisation des investisseurs internationaux, avec un taux de sursouscription égal à près de six fois le montant recherché et en terme de qualité du livre d'ordres.

Face à l'intérêt élevé après trois années d'absence sur les marchés, le Sénégal s'est limité à ses besoins de financements arrêtés en rapport avec ses partenaires.

Il faut rappeler que plus de 200 investisseurs issus des marchés financiers internationaux ont participé à l'émission d'obligations. La réussite de cette opération est due notamment à l'entregent de la délégation sénégalaise, conduite par le Ministre des Finances et du Budget M. Abdoulaye Daouda

DIALLO. Cette délégation, qui a travaillé par visioconférence du 27 mai au 2 juin 2020, comprend plusieurs cadres du Ministère des Finances et du Budget, du Ministère de l'Economie, du Plan et de la Coopération, du Ministère du Pétrole et des Energies, du Ministère des Mines et de la Géologie, du Ministère de la Santé et de l'Action sociale, du Ministère des Infrastructures, des Transports terrestres et du Désenclavement, du Ministère de l'Environnement et du Développement durable et de la Banque centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO).

Les fonds obtenus seront exclusivement utilisés pour le rachat d'environ 70 % de l'eurobond expirant en 2024 et libellé en dollars par de nouveaux titres en euros, ainsi que le financement de la participation du Sénégal dans le développement des projets pétroliers et gaziers.



Bonne qualité de la signature du Sénégal attestée par la levée de 55 milliards de FCFA sur le marché régional des titres publics de l'UMOA



Le Sénégal a encore levé avec succès cinquante-cinq (55) milliards de F CFA sur le marché régional des titres publics de l'Union monétaire ouest-africaine (UMOA), le vendredi 03 septembre 2021. Cela avec les meilleurs taux pour des maturités de cinq (5) et sept (7) ans.

Le Sénégal, par le biais de la Direction générale de la Comptabilité publique et du Trésor continue, une fois encore, de bénéficier de la confiance des bailleurs de fonds et investisseurs s'activant sur le marché financier régional. C'est ainsi que notre pays a levé un montant de cinquante-cinq (55) milliards de FCFA, au terme d'une émission par adjudi-

cation d'obligations assimilables du Trésor de maturité de cinq (5) et sept (7) ans.

Cette intervention, qui s'inscrit dans le cadre des obligations de relance (ODR), a été réalisée avec la collaboration de l'Agence UMOA-Titres et de la Banque centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO).

Il convient de préciser que pour cette présente soumission, le montant mis en adjudication par le Sénégal est de cinquante (50) milliards de FCFA pour un montant total des soumissions de 283 milliards de FCFA. Finalement, notre pays a retenu le montant de cinquante-cinq (55) milliards de F CFA qui est réparti comme suit :

11,5 milliards pour une maturité de 5 ans à un taux de remboursement de 5,05% et 43,5 milliards à 7 ans à un taux de 5,3%.

Il est important de noter que les montants proposés représentent près de 600% du montant recherché, cité plus haut. De même, les taux obtenus (5,05 % et 5,3%) sont en baisse par rapport aux précédentes émissions pour lesquelles ils étaient de 5,5% et 5,97%, respectivement pour 5 ans et 7 ans.

Ainsi, les taux de la nouvelle émission sont les meilleurs présentement obtenus sur le marché, ce qui confirme de la bonne qualité de la signature du Sénégal.

Mission d'imprégnation : le Gabon à l'école sénégalaise en matière de gouvernance locale, dans son aspect financier

Une délégation d'une mission de la Direction générale de la Comptabilité publique et du Trésor de la République du Gabon a été reçue, le lundi 06 septembre 2021, par le Directeur général de la Comptabilité publique et du Trésor. L'objectif de cette rencontre qui a pour cadre la salle de Conférence Ousmane DIOP de la Direction générale de la Comptabilité publique et du Trésor, est de s'imprégner du modèle sénégalais en matière de gouvernance locale, dans son aspect financier.

NDONG Mba Christian, Chef de Service des Collectivités locales et des Etablissements publics et MONGHO Balondji Sam, Agent au service des Collectivités locales et des établissements publics. De son côté, M. Cheikh Tidiane DIOP, Directeur général de la Comptabilité publique et du Trésor, est entouré de Messieurs Ibrahima TOURE et Abdoulaye Bousso FAYE respectivement, Conseiller du Directeur général et Directeur du Secteur public local.

sur le Sénégal par la mission de la Direction générale de la Comptabilité publique et du Trésor de la République gabonaise notamment pour s'imprégner de notre expérience en matière de gouvernance locale, dans son aspect financier. Il a profité de l'occasion pour passer en revue l'historique du Sénégal relativement à la territorialisation, son fonctionnement et à sa gestion.

Par ailleurs, Monsieur le Directeur général a rappelé l'importance de la politique de décentralisation. A cet effet, Monsieur Cheikh Tidiane DIOP ajoute que l'organisation des Collectivités territoriales est consacrée par le code général des collectivités territoriales (CT) qui prônent la libre administration. Les finances de ces organismes publics continuent à être gérées par la DGCPT en tant que banquier de l'Etat et des CT. Néanmoins, souligne Monsieur le Directeur général, l'acteur principal d'exécution du budget des collectivités reste l'élu local, même si également au nom du principe de la libre administration, il y'a un contrôle de l'égalité qui est exercé sur certains actes qu'elles posent.

Quant au Chef de délégation de la République sœur du Gabon, il a tenu à remercier ses homologues sénégalais pour l'accueil chaleureux avant d'expliquer que l'objectif principal de la mission est de s'inspirer de l'expérience sénégalaise en matière de gouvernance locale, dans son aspect financier. A son tour, Monsieur NDONG est revenu



Le Directeur général M. Cheikh Tidiane DIOP recevant son cadeau

La délégation gabonaise, conduite par Monsieur NGUIA Selegasso Jules, Directeur adjoint de la Centralisation et de la Production comptable, comprend Messieurs

Dans ses propos introductifs, après avoir souhaité la bienvenue à ses hôtes, M. le Directeur général de la Comptabilité publique et du Trésor s'est réjoui du choix porté

**Mission d'imprégnation : le Gabon à l'école
sénégalaise en matière de gouvernance
locale, dans son aspect financier**



Monsieur Cheikh NDIAYE, Coodonnateur de la DGCPPT avec Monsieur Ibrahima TOURE, CT et les membres de la délégation gabonaise

sur les travaux déjà entamés et sur lesquels ils veulent avoir une valeur ajoutée. Il s'agit, entre autres, de la nouvelle nomenclature budgétaire de l'Etat et de la signature des arrêtés budgétaires

A sa suite, Monsieur le Conseiller technique du Directeur général est revenu brièvement sur les textes et les codes relativement aux collectivités territoriales. M. Ibrahima TOURE en a profité pour parler de l'aspect comptable et aussi de l'historique des logiciels de finances locales.

Monsieur FAYE, le Directeur du Secteur public local, dans son intervention, a annoncé une séance de travail avec la mission gabonaise car la direction qu'il dirige est chargée de la centralisation des productions, de l'encadrement mais également de la conception des outils de gestion et de suivi des finances des Collectivités territoriales.

Monsieur le Directeur général a souhaité une excellente collaboration entre le Gabon et le Sénégal et a réitéré ses remerciements à

l'endroit des autorités du Trésor gabonais.



Monsieur Amadou Bousso FAYE, DSPL, en séance de travail avec la délégation gabonaise



Certificat

Certificate

N° 2020/89497.1

AFNOR Certification certifie que le système de management mis en place par :
AFNOR Certification certifies that the management system implemented by:

DSPL - DIRECTION DU SECTEUR PUBLIC LOCAL

pour les activités suivantes :
for the following activities:

Études, appui au Secteur Public Local, Suivi budgétaire et valorisation financière des collectivités territoriales.

Studies, support for the Local Public Sector, Budget monitoring and financial valuation of local authorities.

a été évalué et jugé conforme aux exigences requises par :
has been assessed and found to meet the requirements of:

ISO 9001 : 2015

et est déployé sur les sites suivants :
and is developed on the following locations:

22 RUE VINCENS SN-SN DAKAR

Ce certificat est valable à compter du (année/mois/jour)
This certificate is valid from (year/month/day)

2020-12-08

Jusqu'au
Until

2023-12-07



SignatureFournisseur



Julien NIZRI
Directeur Général d'AFNOR Certification
Managing Director of AFNOR Certification

Seul le certificat électronique, consultable sur www.afnor.org, fait foi en temps réel de la certification de l'organisme. The electronic certificate only, available at www.afnor.org, attests in real-time that the company is certified. Accréditation COFRAC n° 4-0001, Certification de Systèmes de Management, Portée disponible sur www.cofrac.fr.
COFRAC accreditation n° 4-0001, Management Systems Certification, Scope available on www.cofrac.fr.
AFAQ est une marque déposée. AFAQ is a registered trademark - CERTIF 0556.9/07-2020

Flashez ce QR Code
pour vérifier la validité
du certificat

La DCI, vigie du respect des normes et procédures

La Direction du Contrôle interne (DCI) veille à l'existence et au respect des normes et procédures dans les structures comptables et non comptables de la Direction générale de la Comptabilité publique et du Trésor (DGCPT). Que renferme la notion de « contrôle interne », quelles sont ses composantes ?

« ECHOS DU TRÉSOR » tente d'apporter des réponses à ces interrogations en revenant sur l'importance du « contrôle interne » dans le fonctionnement des services de la DGCPT et de ce qui le distingue de l'audit et de l'inspection. Son apport dans la réussite des réformes comptables et budgétaires initiées par les autorités est on ne peut plus important.



Monsieur Amadou Tidiane GAYE,
Directeur du Contrôle interne,
entouré de ses collaborateurs

La DCI, vigie du respect des normes et procédures

Définition

Tout d'abord, il est bon de se référer à l'ouvrage intitulé « La pratique du Contrôle interne »¹ qui définit de façon générique le contrôle interne comme « un processus mis en œuvre par la direction générale, la hiérarchie, le personnel d'une entreprise, et destiné à fournir une assurance raisonnable quant à la réalisation d'objectifs (fixés) ». Cette définition montre clairement que le contrôle interne est dans une organisation une affaire de tous, en tout lieu et en tout temps.

Force est de rappeler que ces objectifs sont généralement au nombre de trois : il s'agit des objectifs opérationnels attachés à l'optimisation des ressources et à la protection des actifs, des objectifs de conformité relatifs au respect des lois, règlements et procédures et des objectifs de reporting relatifs à la fiabilité et à la sincérité des informations notamment financières et comptables. C'est ce dernier objectif qui renvoie principalement à la qualité comptable consubstantielle à la mise en œuvre de la réforme comptable.

Ainsi, dans ce contexte le contrôle interne comptable sera considéré comme un processus mis en œuvre par la direction générale, la hiérarchie, le personnel de la Direction générale de la Comptabilité publique et du Trésor (DGCPT), et destiné à fournir une assurance raisonnable quant à la réalisation de l'objectif de la qualité comptable dans ses services comptables.

Différence entre le contrôle interne, l'audit et l'inspection

La notion d'audit qui dans son étymologie latine « audio ou audire » renvoie à « écouter » est, comme fonction, née dans sa version moderne aux Etats-Unis d'Amérique au lendemain de la crise économique de 1929. Celle-ci a permis de mettre à jour l'acuité d'un contrôle plus important sur la gestion des entreprises pour une plus grande résilience. Des auditeurs externes (commissaires aux comptes) ont prospéré dans un premier temps avant qu'ils ne soient appuyés dans leur mission par des agents appartenant aux organisations auditées. Ce sont ces derniers qui ont donné naissance à la fonction d'auditeurs internes initialement consacrée exclusivement à l'audit financier et comptable. Désormais, l'audit s'intéresse à toutes les matières pouvant concerner une organisation².

Ainsi, l'audit externe renvoie aux missions effectuées par des acteurs externes à l'organisation (audit légal ou commissariat aux comptes, audit contractuel) alors que l'audit interne est assuré par le management de l'organisation. Dans le cas d'une organisation comme la DGCPT, l'audit légal renvoie à la mission d'évaluation par la Cour des comptes du dispositif de contrôle interne comptable d'une part et de la qualité des procédures comptables et des comptes d'autre part³. L'audit contractuel renvoie à toute mission d'audit volontairement confiée à un expert externe. C'est le cas de l'audit de certification qualité de certaines directions.

1 « La pratique du Contrôle interne » de l'Institut de l'Audit interne (IFACI), COSO REPORT, Edition Groupe Eyrolles 2007, page 14,

2 Théorie et pratique de l'audit interne, Jacques Renard, Eyrolles, 9e Edition 2016

3 Article 50 de la loi organique n° 2020-07 abrogeant et remplaçant la loi organique n° 2011-15 du 08 juillet 2011 relative aux lois de finances, modifiée par la loi organique n° 2016-34 du 23 décembre 2016

La DCI, vigie du respect des normes et procédures

En référence à Jacques Renard, Docteur en droit et Expert-comptable, « L'audit interne est une activité indépendante et objective qui donne à une organisation une assurance sur le degré de maîtrise de ses opérations ». C'est une démarche d'évaluation permanente des processus de management des risques, de contrôle, de gouvernement de l'organisation et de proposition de renforcement de leur efficacité. Ainsi, périodiquement l'audit interne évalue le dispositif de contrôle interne pour apprécier sa capacité à permettre à l'organiser d'atteindre ses principaux objectifs. Il permet d'identifier les risques qui pèsent sur l'efficacité du dispositif et propose des mesures de mitigation⁴. C'est en définitive une activité d'assurance périodique pour l'organisation. Dans une mission d'audit interne, le caractère inopiné et confidentiel n'est pas obligatoire.

L'inspection des services renvoie à la notion de vérification administrative et financière. Elle n'a pas vocation à évaluer le dispositif de contrôle interne. Elle se borne à assurer le contrôle de la conformité aux lois et règlements des actes pris par les acteurs publics ainsi que de la qualité de la gestion des acteurs publics. Une mission d'inspection des services présente toujours un caractère inopiné et confidentiel. Elle ne permet pas d'anticiper sur les risques de survenance future de non conformités ou d'irrégularités ou de fraudes et malversations.

Toutefois sans avoir la même finalité, l'audit interne et l'inspection des services peuvent se recouper du moins dans leur champ d'intervention lorsqu'il s'agit d'un audit de conformité et incidemment de détection de fraudes. Ainsi, lorsqu'une mission d'audit de ce type détecte des cas de fraude ou de malversation, c'est l'inspection des services qui prend le relais.

L'importance du contrôle interne dans le fonctionnement de la DGCPT

La position centrale de la DGCPT dans l'exécution de missions stratégiques de l'Etat (exécution de la loi de finances, gestion de la trésorerie, tenue de la comptabilité, reddition des comptes, gestion du portefeuille et de la dette etc.) implique l'assurance que cette organisation s'est donnée les moyens d'atteindre ses objectifs. Ces derniers recensés dans le Plan de développement stratégique de l'Administration du Trésor (PDSAT) imposent pour leur réalisation la mise en place d'un cadre de performance et de mise en conformité. Celui-ci renvoie, outre la nouvelle approche par la Gestion axée sur les Résultats (GAR) dans la gestion budgétaire, à la mise en place d'un dispositif de contrôle interne et à l'opérationnalisation d'un programme d'audit interne. Ce dernier identifie régulièrement les risques pouvant éloigner la DGCPT de l'atteinte des objectifs définis dans le cadre du dispositif de contrôle interne. Le contrôle interne est ainsi un outil stratégique de conformité et de performance pour toute organisation.

Pour la réussite des réformes comptables et budgétaires, les spécialistes des finances publiques soutiennent qu'un dispositif de contrôle interne est plus que nécessaire voire indispensable.

⁴ Voir Mémoire intitulé « Opérationnalisation d'un dispositif de contrôle interne comptable dans le cadre de la réforme comptable de l'Etat : Cas de la DGCPT », UCAO, sept 2021, Amadou Tidiane GAYE.

La DCI, vigie du respect des normes et procédures

En effet, l'objectif attaché à la réforme budgétaire et comptable consiste à atteindre la qualité comptable qui renvoie à la réalisation de la sincérité et de la régularité comptables. Ces deux critères de qualité comptable découlent du respect des quatorze (14) normes comptables définies dans l'arrêté n° 002089/MEFP/DGCPT/DCP/DR du 20 juillet 2016 portant adoption du recueil des normes comptables applicables à l'Etat. Cette nouvelle démarche permet la production d'informations financières fiables et incidemment des états financiers jugés réguliers et sincères par la Cour des Comptes. Ainsi, le contrôle interne comptable et l'audit interne comptable permettent la réalisation de la qualité comptable qui prépare l'avis favorable de la Cour des Comptes sur les procédures comptables et les comptes. Il s'y ajoute que le reporting comptable basé sur des données fiables est devenu un enjeu stratégique car considéré comme un outil d'évaluation des politiques et programmes publics et un instrument de prise de décision aussi bien pour l'Etat que pour les partenaires techniques et financiers.

Les composantes du contrôle interne

Le dispositif de contrôle interne (DCI) renvoie essentiellement aux trois objectifs de contrôle interne définis plus haut et aux composantes du contrôle interne.

Le référentiel du COSO 1⁵ (1992) prévoit cinq (5) composantes du contrôle interne : l'environnement de contrôle (organisation mise en place), la fixation des objectifs (trois objectifs standard), les activités de contrôle (le dispositif de contrôle mis en place conforme ou non au référentiel de contrôle interne), l'information et la communication et le pilotage (les outils de management de la hiérarchie pour une mise en œuvre effective du contrôle interne et des recommandations de l'audit).

Le référentiel du COSO 2 (2001) prévoit quant à lui huit (8) composantes car il met davantage en avant le management des risques avec leur identification, leur évaluation et leur mitigation. Il affine également la définition des objectifs en intégrant les objectifs stratégiques. Il intègre aussi la notion d'appétence au risque⁶ et de seuil de tolérance au risque⁷. Ainsi, aux cinq composantes précédentes, il est ajouté l'identification des événements ou facteurs de risques, l'évaluation des risques (classification suivant un ou des critères) et la réponse aux risques (quatre types de réponse : l'évitement, la réduction, le partage et l'acceptation).



5 L'acronyme signifie « Committee of Sponsoring Organizations of the Treadway Commission ». C'est une association internationale à but non lucratif qui établit une définition du contrôle interne et crée un cadre pour évaluer son efficacité.

6 L'appétence au risque est appréhendée comme le niveau de risque auquel l'organisation est prête à faire face.

7 Quant au seuil de tolérance, il s'agit de la variation acceptable du niveau de risque par rapport au niveau d'appétence défini

La DCI, vigie du respect des normes et procédures

La typologie des risques de la DGCPT

La notion de risque renvoie à tout événement pouvant remettre en cause l'atteinte de l'un des objectifs de contrôle interne. L'identification des risques consiste concrètement à recenser tous les événements susceptibles de survenir et de remettre en cause l'atteinte des objectifs.

Ainsi, dans une organisation comme la DGCPT, la démarche basée sur le management des risques permet de définir une typologie découlant de la définition des objectifs du contrôle interne : les objectifs stratégiques et les objectifs opérationnels (objectifs d'optimisation des ressources et de protection des actifs, objectifs de reporting et objectifs de conformité). On peut ainsi distinguer les risques stratégiques et les risques opérationnels. Dans une organisation, la classification des risques à travers une échelle de notation basée généralement sur la fréquence et l'impact permet subjectivement de distinguer des risques très élevés, des risques élevés, des risques moyens et des risques faibles. Ce travail de classification correspond à la cartographie des risques dont la mise à jour doit être régulière. A la DGCPT, les risques les plus élevés sont ceux liés à la non mise en œuvre des axes stratégiques du PDSAT y compris l'objectif de qualité des comptes.

S'agissant des procédures d'évaluation des risques les plus adaptées à la DGCPT, il faut noter qu'elle consiste à classer les risques. Compte tenu du caractère stratégique des missions de la DGCPT et de la taille de son organisation, le référentiel COSO2 semble le plus adapté. En effet, celui-ci met en avant le management des risques avec leur classification et leur mitigation. La classification des risques ainsi que le dispositif de traitement fait l'objet de mise à jour régulière par l'audit interne. Ainsi, la procédure d'évaluation s'articule comme suit :

- la revue de tous les objectifs stratégiques et des principaux objectifs opérationnels de la DGCPT ;
- l'identification de tous les événements ou facteurs internes ou externes de risques ;
- l'identification des risques découlant de ces événements (c'est la technique de l'analyse de la causalité, les événements sont les causes et les risques sont les effets) ;
- l'analyse de l'impact autrement dit la conséquence potentielle si le risque se réalise ;
- la mesure de l'impact selon une catégorisation choisie : très élevé, élevé, moyen ou faible. Elle dépend totalement des choix de priorité du Top management ;
- la réponse aux risques avec soit l'évitement (élimination), l'acceptation, le partage ou la réduction ;
- les activités de contrôle ou les traitements préconisés pour maîtriser ces risques ;
- les acteurs concernés par la mise en œuvre de ces mesures de mitigation : le plan d'actions de mitigation des risques dérive ainsi de l'étape précédente.

Différence entre le seuil de signification et les risques d'audit

En matière d'audit, il convient de rappeler que le seuil de signification correspond au niveau au-delà duquel l'anomalie constatée peut impacter les résultats de l'organisation. Dans le cadre d'un audit légal (commissariat aux comptes), celui-ci est constitué par la limite en deçà de laquelle une erreur commise de bonne foi par l'entreprise est sans incidence sur l'image fidèle des comptes annuels.

La DCI, vigie du respect des normes et procédures

Dans une mission d'audit, les risques d'audit correspondent d'une part au risque de survenance d'anomalies significatives et au risque de non détection par la mission de ces anomalies significatives. Ces risques sont composés de risques inhérents et de risques constatés après prise en compte du dispositif de contrôle existant. Les risques inhérents sont ceux liés à l'environnement de contrôle et à la nature des activités de l'organisation. Ils ne prennent pas en compte le dispositif de contrôle mis en place.

Quant au risque résiduel, c'est le risque persistant après mise en œuvre du dispositif de contrôle pour sa maîtrise. Autrement dit, c'est le risque qui survit à la mesure prise pour son traitement.

En ce qui concerne les points de référence utilisés par la DCI, conformément à ses missions d'audit notamment la détermination des seuils de signification, il faudrait préciser que cette règle n'est pas pour le moment appliquée dans les missions d'audit de la DCI.

Toutefois, dans le cadre de l'audit financier et comptable dans les postes comptables, il est souvent procédé à des ciblage par échantillonnage qui permettent de circonscrire l'audit à des catégories d'opérations ou à des procédures comportant selon l'opinion des auditeurs les risques les plus élevés en termes de masses et de fréquences.

Différence et les points de convergence entre le contrôle interne comptable et le contrôle interne budgétaire

Le contrôle interne comptable est le dispositif mis en place pour s'assurer de l'atteinte de l'objectif de qualité comptable. C'est un outil de pilotage à la disposition du management de la fonction comptable assurée par la DGCP pour la production d'états financiers jugés réguliers et sincères⁸. Le contrôle interne budgétaire s'intéresse au dispositif de contrôle interne mis en place pour accompagner la réforme budgétaire avec la nouvelle approche de budget programme. Ce contrôle interne budgétaire vise la réalisation de la qualité dans l'exécution budgétaire dans sa phase administrative⁹.

A propos des points de convergence, le contrôle interne budgétaire est le complément naturel du contrôle interne comptable pour la réalisation de l'objectif de qualité comptable. En effet, compte tenu du déplacement du fait générateur de l'événement comptable à la phase de liquidation, la procédure administrative a un plus grand impact sur la phase comptable. En d'autres termes, la qualité de la procédure notamment de liquidation influence fortement la qualité comptable. L'atteinte des objectifs de qualité budgétaire dans la mise en œuvre des procédures en amont permet au comptable de prendre en charge des dossiers déjà conformes aux critères de qualité comptable¹⁰. Au final, la qualité comptable ne peut être réalisée sans l'atteinte de l'objectif de qualité budgétaire. Ainsi, dans le cadre du budget programme, de la déconcentration de l'ordonnancement

⁸ L'article visé supra énonce en effet que : « Le contrôle interne comptable a pour objet la maîtrise des risques afférents à la poursuite des objectifs de qualité des comptes depuis le fait générateur d'une opération jusqu'à son dénouement »

⁹ L'article 195 alinéa 4 énonce que « Le contrôle interne budgétaire a pour objet de maîtriser les risques afférents à la poursuite des objectifs de qualité de la comptabilité budgétaire tenue et de soutenabilité de la programmation et son exécution ».

¹⁰ Les critères de qualité comptable sont selon les décrets portant PCE et le RGCP (article 195 alinéa 7), la réalité, la justification, la présentation et la bonne information, la sincérité, l'exactitude, la totalité, la non compensation, l'imputation, le rattachement à la bonne période comptable et au bon exercice.

La DCI, vigie du respect des normes et procédures

et de la comptabilité patrimoniale, la DGCPT, la Direction générale du Budget (DGB) ainsi que les ministères sectoriels sont appelés à collaborer étroitement pour notamment l'identification et le partage de risques pouvant impacter toute la chaîne de l'exécution budgétaire.

Les acteurs de la mise en œuvre du contrôle interne comptable

Les principaux acteurs sont les comptables publics (comptables ministériels notamment) et les ordonnateurs (désormais tous les ministres). Les premiers sont chargés de veiller à la correcte mise en œuvre du dispositif de contrôle interne comptable (DCI) au sein de leurs postes comptables et dans leur relation avec les ordonnateurs. Ils doivent faire des reportings réguliers à leurs comptables centralisateurs, au futur **Directeur des Comptes publics** et futur **Directeur de l'Audit et du Contrôle** qui est chargé d'assurer l'audit interne périodique du DCI comptable.

Dans le cadre de la reddition des comptes, la Cour des Comptes est chargée d'auditer chaque année le DCI comptable. Les autres organes de contrôle comme l'Inspection générale d'Etat (IGE) et l'Inspection générale des Finances (IGF) peuvent évaluer le DCI comptable dans le cadre de leur programme annuel de contrôle.

Sur un autre registre, il est à noter que le dispositif mis en place pour assurer la réalisation des objectifs de contrôle interne est d'ordre organisationnel et fonctionnel :

- sur le plan organisationnel, la Direction du Contrôle interne est divisée en deux divisions : la Division de la Qualité comptable et de la Gestion des Risques et la Division des Vérifications et du Suivi. La première citée prend en charge toutes les missions attachées à l'audit et à la qualité comptable alors que la deuxième assume toutes les missions de vérification administrative et financière. Cette organisation devrait évoluer avec la mise en œuvre effective



La DCI, vigie du respect des normes et procédures

de la réforme comptable. Ainsi, il est prévu de mieux prendre en charge la fonction d'audit dans toutes ses déclinaisons tout en gardant la fonction de l'inspection des services. Dans cette future organisation, trois divisions sont prévues à cet effet: la Division des Vérifications et de l'Audit administratif (audit du contrôle interne dans les directions administratives et inspection), la Division de l'Audit financier et comptable (audit du contrôle interne comptable) et la Division des Etudes, du Contrôle et du Suivi;

- sur le plan opérationnel, la DCI travaille déjà à l'amélioration ou à la mise en place d'un contrôle interne efficace au sein de la DGCPT :
 - l'apurement régulier de la comptabilité de chaque poste comptable en infra annuel et en fin d'année grâce à l'opérationnalisation d'un dispositif de reporting mensuel ;
 - l'implémentation progressive dans ASTER et ultérieurement dans SIGIF (automatisation des procédures comptables) du DCI comptable après exploitation régulière des rapports d'audit et de vérification et après avis des comptables publics ;
 - la conduite de missions d'audit thématique (dette publique, gestion de la trésorerie, sécurité informatique, fonction de paiement) ;
 - l'élaboration de plan d'actions de mise en œuvre des recommandations issues des missions d'audit.

Toutefois, Il n'existe pas à ce jour un dispositif spécifiquement mis en place par la DCI relativement aux risques cyber. Ce volet est toutefois pris en compte dans la stratégie sécurité SI déjà adoptée.

Cela dit, la contribution des autres services de la DGCPT pour la réalisation des objectifs de contrôle interne est fondamentale. La mise en œuvre du contrôle interne relève d'abord des directions opérationnelles (organigramme fonctionnel, fiches postes, manuel de procédures, cartographie des risques, macro processus, instructions comptables, lois et règlements, autocontrôle, contrôle mutuel, contrôle de supervision). Le contrôle de premier niveau est ainsi du ressort de ces directions avant le déploiement de l'audit interne de la DCI correspondant au contrôle de deuxième niveau. Ainsi, les opérationnels s'assurent que le contrôle interne fonctionne avant que la Direction chargée de l'audit n'évalue son efficacité.

Après la mission d'audit, le suivi de la mise en œuvre des recommandations par les directions opérationnelles doit être du ressort du Top management.

Perspectives

L'enjeu principal reste les nouveaux risques auxquels la DGCPT devra faire face avec la transformation digitale. Les techniques d'audit devront s'adapter (audit informatique, techniques d'investigation) pour permettre au contrôle interne de rester efficace. Il est rappelé que l'efficacité du DCI consiste à s'assurer qu'il permet à la DGCPT d'atteindre les objectifs qui lui sont assignés notamment dans l'exécution des opérations de recettes et de dépenses, dans la tenue de la comptabilité et dans la gestion de la trésorerie. Cette adaptation passera nécessairement par la mise à niveau des opérationnels et des auditeurs grâce à un programme de formation continue. Dans ce domaine, la finalité de l'audit sera de permettre une mise à jour régulière de la stratégie de la sécurité du système informatique.

POINT QUALITE

Le point qualité de ce présent numéro vous présente les résultats des audits a blancs des services de la DGCPT engages pour la certification de leurs systèmes de mangement de la qualité (SMQ). Ces exercice qui se sont déroulé du 20 au 29 septembre 2021 concerne la Recette générale du Trésor, la Direction de la Dette publique, la Direction du Secteur public local et la Division de la Modernisation et de la Stratégie. Ces exercices précèdent les audits de certification prévus dans la deuxième décade du mois d'octobre 2021.

Les scores enregistrés par ses services sont présentés dans le tableau ci-dessous.

TABLEAU RÉCAPITULATIF DES RÉSULTATS DES AUDITS À BLANC

<u>Services</u>	<u>Points forts</u>	<u>Pistes de progrès</u>	<u>Points sensibles</u>	<u>Non conformités majeures</u>	<u>Non conformités mineure</u>
Recette générale du Trésor	06	04	00	00	02
Direction de la Dette publique	06	04	01	00	01
Direction du Secteur public local	05	05	01	00	02
Division de la Modernisation et de la Stratégie	06	04	00	00	01

Sources : DMS, septembre 2021

Les points forts indiquent l'existence au niveau des services concernés d' « éléments des SMQ conformes aux exigences » de la norme ISO 9001 V 2015, jugés particulièrement performants. Les pistes de progrès quant à elles renvoient à des facteurs identifiés au sein SMQ des services audités et qui sont susceptibles d'améliorer leurs performances. Contrairement aux pistes de progrès, les points sensibles soulignent des risques qui pourraient compromettre le respect, à court ou moyen terme, des exigences de la norme. En cas de défaut de maîtrise des risques et de « non satisfaction d'une exigence spécifiée ne compromettant pas à elle seule l'efficacité ou l'amélioration du SMQ », il est fait constat d'une non-conformité mineure. La constatation d'une non-conformité mineure ne compromet pas la délivrance, le maintien ou le renouvellement d'une certification. En revanche, une certification ne peut être délivrée, maintenue ou renouvelée en cas de constatation d'une non-conformité majeure. Celle-ci, qui traduit un défaut de satisfaction d'une exigence compromettant le fonctionnement, l'efficacité ou l'amélioration du SMQ.

Dans l'ensemble les quatre services concernés présentent de réelles chances de réussir les audits de certification prévus du 11 au 13 octobre 2021 ; leurs fonctionnements, leur efficacité ou l'amélioration de leurs SMQ ne sont remis en cause par aucune non-conformité majeure. En perspective de ces échéances , les non conformités mineures et les pistes de progrès décelés à l'issue des audits à blanc feront l'objet de plans d'actions destinés à apporter les corrections nécessaires et à assurer la conformité des points concernés aux dispositions de la norme ISO 9001 V 2015.

Pour rappel la norme ISO 9001 V 2015 est un référentiel international utilisé par plus de 150 entreprises et administrations publiques à travers le monde. Elle définit les exigences liées au système de management de la qualité et permet de vérifier la capacité d'une organisation à assurer la production constante de produits et/ou services répondant aux préoccupations des usagers, dans le respect strict des dispositions législatives et réglementaires qui lui sont applicables. La certification à la norme ISO 9001 permet aux organisations d'améliorer continuellement leurs différents processus et de fournir à leurs clients les assurances nécessaires quant à la qualité des prestations qui leur sont offertes.



A la découverte de la DCI, un service au rôle de sentinelle

« ZOOM sur » va à la découverte de la Direction du Contrôle interne (DCI) qui crée au début des années 2000, va être érigée en Direction de l'Audit et du Contrôle relativement à la réforme de la comptabilité de l'Etat. Il lui revient alors, d'élaborer l'ensemble de la politique menée en matière d'audit, d'harmoniser et de normaliser les dispositifs de maîtrise des risques à la Direction générale que dans l'ensemble des services déconcentrés.

M. Amadou Tidiane GAYE, Directeur du Contrôle interne, dans cet entretien, nous fait connaître son service, ses missions et ses attentes.



Pouvez-vous revenir sur la genèse de la création de la Direction du Contrôle Interne (DCI).

L'avènement de la DCI au début des années 2000 a été favorisé par les recommandations des organes de contrôle de l'Etat et principalement de l'IGE pour la création de directions chargées du contrôle interne dans les régies financières (DGID, DGD, DGCPT). Cette recommandation appuyée à l'époque par les partenaires techniques et financiers a ensuite été élargie aux autres directions générales du MFB. Elle devait permettre de mettre en œuvre les nouvelles orientations dans la gestion des finances publiques relatives à la recherche d'une plus grande transparence et imputabilité par une efficacité de la fonction de contrôle. La DCI du Trésor comme les autres DCI a comme référence l'arrêté n° 005330 MEF/AD/bt du 15 juin 2004 qui pose le principe de sa création et de sa structuration dans les directions générales du Ministère chargé des Finances.

Monsieur Amadou Tidiane GAYE, DCI

Actuellement son organisation et son fonctionnement sont précisés dans l'arrêté n° 013642 MEFP/DGCPT/DCP du 13 juillet 2015 portant organisation de la DGCPT.

Quelles sont les principales missions de la DCI ?

Elle a d'une part des missions traditionnelles d'inspection ou de vérification administrative et financière et d'autre part des missions de recherche de la qualité comptable, d'audit, de suivi, de conseil et d'étude.

Quel est le dispositif organisationnel que vous avez mis en place pour la réussite des missions de la DCI ?

Le dispositif est d'ordre organisationnel et fonctionnel :

- sur le plan organisationnel, la Direction du Contrôle interne est divisée en deux divisions : la Division de la Qualité comptable et de la Gestion des Risques et la Division des Vérifications et du Suivi. La première citée prend en charge toutes les missions attachées à l'audit et à la qualité comptable alors que la deuxième assume toutes les missions de vérification administrative et financière. Cette organisation devrait évoluer avec la mise en œuvre effective de la réforme comptable. Ainsi, il est prévu de mieux prendre en charge la fonction d'audit dans toutes ses

déclinaisons tout en gardant la fonction de l'inspection des services. Dans cette future organisation, trois divisions sont prévues à cet effet : la Division des Vérifications et de l'Audit administratif (audit du contrôle interne dans les directions administratives et inspection), la Division de l'Audit financier et comptable (audit du contrôle interne comptable) et la Division des Etudes, du Contrôle et du Suivi;

- sur le plan opérationnel, la DCI travaille déjà à l'amélioration ou à la mise en place d'un contrôle interne efficace au sein de la DGCPT :
 - l'apurement régulier de la comptabilité de chaque poste comptable en infra annuel et en fin d'année grâce à l'opérationnalisation d'un dispositif de reporting mensuel ;
 - l'implémentation progressive dans ASTER et ultérieurement dans SIGIF (automatisation des procédures comptables) du DCI comptable après exploitation régulière des rapports d'audit et de vérification et après avis des comptables publics ;
 - la conduite de missions d'audit thématique (dette publique, gestion de la trésorerie, sécurité informatique, fonction de paiement) ;
 - l'élaboration de plan d'actions de mise en œuvre des recommandations issues des missions d'audit.

Comment le dispositif de contrôle interne est-il mis en œuvre au niveau des services de la DGCPT ?

Comme déjà rappelé par les tous les documents de référence en la matière, le contrôle interne est l'affaire de tous au sein de la DGCPT. Le DCI comptable correspond en réalité à toute l'organisation, à toutes les procédures et à tous les instruments d'évaluation mis en place par le management et le personnel pour s'assurer de l'atteinte des objectifs qu'ils se sont fixés. C'est la raison pour laquelle les instruments de contrôle interne sont élaborés et validés selon l'approche participative pour faciliter leur appropriation par les agents. Ces derniers sont en effet chargés de les opérationnaliser au quotidien.

Dans le cas spécifique du contrôle interne comptable, les comptables subordonnés font un reporting régulier sur la comptabilité et sur le contrôle interne comptable aux comptables centralisateurs. Ces derniers en font de même au DCI qui assure actuellement à la fois le contrôle de supervision et le contrôle de deuxième niveau (audit). Il faut souligner que dans le cadre de la réforme organisationnelle liée à la réforme comptable, le contrôle de supervision devrait revenir au Directeur des Comptes publics (DCP) qui va centraliser également les comptables ministériels. La DCI devrait rester dans le contrôle de deuxième niveau après le reporting que lui fera la DCP.

Dans la préparation des réformes comptable et budgétaire, il est mis en place, au sein de la DGCPT, un sous-comité contrôle interne. Qu'est ce qui justifie la mise en place de ce sous-comité ?

Le sous-comité en question a été créé en 2018 par note de service n° 000043 MFB/DGCPT/DCI du 14 mai 2019 avec pour mission principale d'opérationnaliser le contrôle interne comptable dans les services de la DGCPT. C'est le quatrième sous-comité créé après celui sur le bilan d'ouverture, celui sur le cadre légal et réglementaire et celui sur le TOFE pour prendre en charge la réalisation de l'objectif de qualité comptable fortement corrélé à la réforme comptable.

Le sous-comité est une émanation du comité technique sectoriel « Réforme de la comptabilité de l'Etat » qui lui-même est une déclinaison du Comité national de pilotage présidé par le MFB.¹

En s'appuyant sur le plan d'actions du comité technique sectoriel, chaque sous-comité a élaboré un plan d'actions pluri annuel. Celui du CICE intègre entre autres l'élaboration de fiches postes, de manuel de procédures, de cartographie des risques, de code d'éthique

¹ Voir arrêté n° 13282 du 13 institutionnel de pilotage, d'animation et de par le nouveau cadre harmonisé des finances 09295 du 29 juin 2016

et de déontologie, de programme de formation continue et de programme d'audit.

Comment ce sous-comité est-il structuré ?

Il est présidé par le DGCPT ou le Conseiller technique chargé de la réforme comptable et est composé outre la DCI qui en assure le secrétariat, de la DCP, de la DMS, de la DGB (DCB et DCI), des deux ministères pilotes (MEN et MSAS) et de l'IGF.

Quelles sont les missions du sous-comité du contrôle interne ?

Il doit surtout veiller à la mise en œuvre parallèle et harmonisée du contrôle interne comptable (CICE)

et du contrôle interne budgétaire (CIB). A ce titre, c'est l'instance de validation de tous les plans d'actions sur le CICE et s'assure de la correcte exécution des contrats de prestation confiés aux cabinets externes. Après validation des livrables, la phase ultime pour le sous-comité consiste à superviser une correcte application des outils de CICE par les opérationnels.

A ce jour, quels sont les livrables produits par le sous-comité contrôle interne ?

Les livrables disponibles depuis 2019 sont :

- l'exécution d'un programme d'apurement des comptes à l'échelle du réseau comptable dans le cadre de la recherche de la qualité comptable préalable au basculement en comptabilité patrimoniale. Les travaux ont été sanctionnés par l'élaboration et l'exécution d'un plan d'apurement des comptes au titre de l'année 2020 entériné à travers l'instruction n° 03 MEFP/DGCPT/DCP relative à l'apurement des comptes ;
- l'exécution d'un programme de formation sur le contrôle interne et l'audit interne suivant une série de huit séminaires

août 2013 portant mise en place d'un dispositif suivi de la mise en œuvre des réformes induites publiques de l'UEMOA modifié par l'arrêté n°



Mme Ndeye Dleynaba NDIAYE, Chef de la Division des Vérifications et du Suivi

en collaboration avec un cabinet externe;

- l'élaboration de fiches postes et d'organigrammes types pour une Direction comptable ministérielle (DCM) ;

- l'élaboration de deux manuels de procédures types pour les futures directions comptables ministérielles (DCM pour le MEN et DCM pour le MSAS) ;

- l'élaboration d'une cartographie des risques types pour une DCM ;

- l'élaboration d'un guide de vérification administratif, financier et comptable ;

- la finalisation prévue en 2021 du manuel de procédures de la DCM du Ministère chargé des Finances ;

- la finalisation prévue en 2021 du code d'éthique et de déontologie des agents du Trésor ;

Outre les innovations budgétaires, la réforme des finances publiques apporte des changements majeurs dans la tenue de la comptabilité de l'Etat. Comment ces changements sont-ils pris en charge dans l'exercice des missions de contrôle interne ?

Le premier changement majeur porte sur le déplacement du fait générateur de l'événement comptable à la phase de liquidation. Cette mutation concrétise l'avènement de la comptabilité patrimoniale qui désormais se distingue totalement de la comptabilité budgétaire tenue exclusivement

par l'ordonnateur. La comptabilité patrimoniale tenue par le comptable public repose sur le respect de critères de qualité comptable.

Ainsi, indépendamment de la responsabilité personnelle et pécuniaire du comptable public (contrôle de régularité de la recette et de la dépense par la production le cas échéant du compte de gestion), celui-ci est tenu de veiller au respect des critères de qualité comptable pour la production d'états financiers jugés réguliers et sincères.

Pour faire face à ce changement de paradigme, la DCI met le focus sur la recherche de la qualité comptable pour anticiper sur l'évaluation du DCI comptable et de la qualité des procédures comptables et des comptes par la Cour des Comptes. Ce travail s'effectue grâce à la mise en place d'un dispositif de reporting par strate avec le comptable centralisateur qui incarne le Directeur du Contrôle interne dans son ressort territorial.



Monsieur Sény MBENGUE, Chef de la Division de la Qualité comptable et de la Gestion des Risques

C'est aussi la multiplication de missions d'audit informatique (ASTER, GFILOC) pour concrétiser une approche anticipative dans la gestion des risques comptables. C'est enfin l'implémentation dans ASTER des risques comptables identifiés à l'issue des missions d'audit.

Comment les agents de votre service appelés « auditeurs ou contrôleurs » sont-ils préparés pour l'exercice des nouvelles missions de la DCI ?

Il s'agit de leur assurer un programme de formation continue dans leurs métiers de base mais aussi les métiers connexes comme

la comptabilité, l'analyse financière, l'informatique. L'amélioration des conditions matérielles de travail est également un gage de performances dans l'exécution des programmes d'audit par les auditeurs.

Dans le cadre de la réorganisation de la Direction générale de la Comptabilité publique et du Trésor (DGCPT), il est envisagé de muter la DCI en Direction de l'audit et du Contrôle. Qu'est ce qui explique ce changement ?

Comme expliqué plus haut, ce changement doit permettre à terme à la DCI de mettre le focus sur, outre la mission traditionnelle d'inspection des services, la mission d'audit et de management des risques pour garantir le respect de la qualité comptable et de façon plus générale pour faciliter l'atteinte des objectifs de la DGCPT.

Ce changement pourrait-il affecter l'organisation et le fonctionnement des services de la DCI ?

L'organisation et le fonctionnement de la DCI seront durablement impactés. En effet la nouvelle structuration est proposée pour entériner la spécialisation de la DCI dans la fonction d'audit et le management des risques. Le métier d'auditeur interne devrait se développer au même titre que celui de comptable public. Dans cette perspective, des textes spécifiques comme un code d'éthique et

de déontologie devraient encadrer la fonction d'auditeur interne.

Quels sont les résultats attendus de ce changement ?

La principale attente est l'appropriation du contrôle interne par tous les agents et la hiérarchie ainsi que la banalisation de l'audit qui n'est pas l'inspection et qui en définitive est un outil moderne de management.

La DCI effectue des missions de contrôle et de vérification des postes comptables du réseau de la DGCPT. Votre service souffre parfois d'une connotation négative entraînant une méfiance de la part de vos collègues. Comment gérez-vous cette situation ?

C'est d'abord la préparation psychologique des contrôleurs à ces risques liés à des réalités culturelles et sociologiques. C'est aussi le respect d'une certaine déonto-



Monsieur Abdou Aziz DIOUF,
Chef de Bureau à la DCI

logie permettant la conformité avant toute mission aux critères notamment de neutralité, d'objectivité, d'indépendance, de secret professionnel, de compétence et d'expérience professionnelle. C'est enfin un effort de communication sur la démarche de l'inspection qui peut assister le gestionnaire dans la détection d'irrégularités, de non conformités et de fraudes pouvant engager sa responsabilité personnelle.

La DCI assure la mission de contrôle de la qualité comptable pour la DGCPT. En quoi consiste cette mission ?

L'objectif attaché à la réforme budgétaire et comptable consiste à atteindre la qualité comptable qui renvoie à la réalisation de la sincérité et de la régularité comptables. Ces deux critères de qualité comptable découlent du respect des quatorze (14) normes comptables définies dans l'arrêté n° 002089/MEFP/DGCPT/DCP/DR du 20 juillet 2016 portant adoption du recueil des normes comptables applicables à l'Etat. Cette nouvelle démarche permet la production d'informations financières fiables et incidemment des états financiers jugés réguliers et sincères par la Cour. Ainsi, le contrôle interne comptable et l'audit interne comptable permettent la réalisation de la qualité comptable qui prépare l'avis favorable de la Cour des Comptes sur les procédures comptables et les comptes. Il s'y ajoute que le reporting comptable

basé sur des données fiables est devenu un enjeu stratégique car considéré comme un outil d'évaluation des politiques et programmes publics et un instrument de prise de décision aussi bien pour l'Etat que pour les partenaires techniques et financiers.

Quelle est l'importance de la qualité comptable dans la réalisation des objectifs attachés à la réforme des finances publiques ?

La réussite de la réforme des finances publiques est fortement liée au respect des critères de qualité comptable. En effet, l'atteinte des objectifs relatifs à la comptabilité patrimoniale, qui constitue l'un des piliers de la réforme des finances publiques, est déterminée par le respect d'un certain nombre de règles et principes. Ces critères définissent les exigences requises pour les différentes productions de la comptabilité patrimoniale dont le fait générateur est désormais lié à la liquidation. Ainsi, le premier changement majeur porte sur le déplacement du fait générateur de l'événement comptable à la phase de liquidation. Cette mutation concrétise l'avènement de la comptabilité patrimoniale qui désormais se distingue totalement de la comptabilité budgétaire tenue exclusivement par l'ordonnateur. La comptabilité patrimoniale tenue par le comptable public repose sur le respect de critères de qualité comptable. Ainsi, indépendamment de la responsabilité personnelle et

pécuniaire du comptable public (contrôle de régularité de la recette et de la dépense par la production le cas échéant du compte de gestion), celui-ci est tenu de veiller au respect des critères de qualité comptable pour la production d'états financiers jugés réguliers et sincères, qui du reste feront l'objet d'une certification.

Pour faire face à ce changement de paradigme, la DCI met le focus sur la recherche de la qualité comptable pour anticiper sur l'évaluation du DCI comptable et de la qualité des procédures comptables et des comptes par la Cour des Comptes. Ce travail s'effectue grâce à la mise en place d'un dispositif de reporting par strate avec le comptable centralisateur qui incarne le Directeur du Contrôle interne dans son ressort territorial.

C'est aussi la multiplication de missions d'audit informatique (ASTER, GFILOC) pour concrétiser une approche anticipative dans la gestion des risques comptables. C'est enfin l'implémentation dans ASTER des risques comptables identifiés à l'issue des missions d'audit.

Quels sont les principaux leviers pouvant faciliter l'amélioration de la qualité comptable ?

L'amélioration de la qualité comptable implique la réalisation d'une série d'actions dont une bonne partie a été réalisée :

- l'exécution d'un programme d'apurement des comptes à

l'échelle du réseau comptable dans le cadre de la recherche de la qualité comptable préalable au basculement en comptabilité patrimoniale. Les travaux ont été sanctionnés par l'élaboration et l'exécution d'un plan d'apurement des comptes au titre de l'année 2020 entériné à travers l'instruction n° 03 MEFP/DGCPT/DCP relative à l'apurement des comptes ;

- l'exécution d'un programme de formation sur le contrôle interne et l'audit interne suivant une série de huit (8) séminaires en collaboration avec un cabinet externe;
- l'élaboration de fiches postes et d'organigrammes types pour une Direction comptable ministérielle (DCM) ;
- l'élaboration de deux manuels de procédures types pour les futures directions comptables ministérielles (DCM pour le MEN et DCM pour le MSAS) ;
- l'élaboration d'une cartographie des risques types pour une DCM ;
- l'élaboration d'un guide de vérification administratif, financier et comptable ;
- la finalisation prévue en 2021 du manuel de procédures de la DCM du Ministère chargé des Finances ;
- la finalisation prévue en 2021 du code d'éthique et de déontologie des agents du Trésor ;

Quelles sont les perspectives pour les missions d'audit et de contrôle au sein de l'administration publique ?

Si la stratégie nationale d'audit est pilotée et rendue opérationnelle dans tous les services de l'Etat, la démarche préventive et le management des risques prendront le dessus sur les missions de vérification administrative et financière. Ces dernières sont en effet réputées moins efficaces car n'empêchant pas techniquement le risque de survenance des mêmes irrégularités ou fraudes détectées.

Quel usage faites-vous des technologies dans l'exercice de vos missions d'audit et de contrôle interne ?

La DCI s'appuie beaucoup sur la DI pour l'utilisation optimale des moyens informatiques d'audit.

Dans le contexte de la transformation digitale des procédures et des outils de travail quelles sont les perspectives en matière d'audit et de contrôle ?

L'enjeu principal reste les nouveaux risques auxquels la DGCPT devra faire face avec la transformation digitale. Les techniques d'audit devront s'adapter (audit informatique, techniques d'investigation) pour permettre au contrôle interne de rester efficace. Il est rappelé que l'efficacité du DCI consiste à s'assurer qu'il permet à la DGCPT d'atteindre les objectifs qui lui sont assignés notamment dans l'exécu-

tion des opérations de recettes et de dépenses, dans la tenue de la comptabilité et dans la gestion de la trésorerie. Cette adaptation passera nécessairement par la mise à niveau des opérationnels et des auditeurs grâce à un programme de formation continue. Dans ce domaine, la finalité de l'audit sera de permettre une mise à jour régulière de la stratégie de la sécurité du système informatique.

CONTRIBUTION

LES ENJEUX ET PERSPECTIVES DE LA CRYPTOMONNAIE



Photo de famille des agents de la DEES

CONTEXTE ET JUSTIFICATION

Les cryptomonnaies sont des monnaies numériques, qui se sont développées hors de tout contrôle étatique et qui fonctionnent de manière décentralisée. Le Bitcoin est connu pour être la monnaie virtuelle la plus utilisée au monde. En début novembre 2020, il y avait 11.528 distributeurs automatiques de cette monnaie à l'échelle mondiale, et ce chiffre n'a cessé d'augmenter depuis lors.

Cette forme de monnaie connaît une plus grande adhésion aux Etats-Unis qui compte le plus de distributeurs avec une valeur globale des transactions estimée à 279.668 BTC. En Europe, selon un sondage mené par Odoxa en 2018, un tiers des utilisateurs français des monnaies virtuelles détenaient ces actifs en raison de leur rentabilité, contre 14 % qui le faisaient pour des questions idéologiques.

Les cryptomonnaies se développent donc à grande échelle, et présentent des opportunités d'investissement très intéressantes, mais leur expansion pourrait présenter des risques en matière d'efficacité des canaux de transmission de la politique monétaire, d'inflation et de stabilité financière. A cela s'ajoutent les risques de cyber criminalité, de blanchiment d'argent, de montages financiers frauduleux, d'évasion fiscale, etc., autant de facteurs qui expliquent l'intérêt d'une analyse approfondie de ce nouveau phénomène qui prend des proportions considérables.

La présente contribution développera les différentes caractéristiques de ces nouvelles monnaies, en mettant l'accent sur (i) leur capacité à opérer comme une monnaie au sens classique, (ii) et les risques inhérents à leur utilisation ainsi que (iii) les réponses réglementaires identifiées.

LES ENJEUX ET PERSPECTIVES DE LA CRYPTOMONNAIE

CARACTERISTIQUES ET FONCTIONNEMENT DES CRYPTOMONNAIES

L'idéologie principale qui mène à la création des monnaies numériques et chiffrées, appelées cryptomonnaies, découle du mouvement libertarien dont l'un des buts est de diminuer le plus possible les pouvoirs de l'État et du mouvement Cypherpunk, dont ont fait partie le créateur de Wikileaks Julian Assange et le fondateur du Pretty Good Privacy (PGP), le logiciel de chiffrement de courrier électronique le plus utilisé au monde, Philip Zimmermann. Les cypherpunks ont pour but d'assurer le respect de la vie privée par le biais de moyens cryptographiques.

Le commerce sur internet de nos jours passe essentiellement par les banques qui servent de Tiers de confiance. En droit, les Tiers de confiance sont les sociétés qui délivrent des certificats de signature, qui fournissent des outils de signature ou encore qui délivrent des infrastructures techniques.

Les banques, à travers leur rôle de Tiers de confiance, permettent donc le paiement électronique. Toutefois, elles ont d'autres activités commerciales et parfois des litiges. Leur marge économique et le coût du risque sont répercutés sur le coût des transactions, car elles sont en situations, parfois, oligopolistiques. En outre, même si le système fonctionne, il y a parfois des crises de confiance, comme celle issue de la crise financière de 2007 qui va donner naissance au système Bitcoin et à l'idée de transactions à très faibles coûts pour le bien des utilisateurs, en particulier ceux des pays sous-développés n'ayant pas accès à des banques en raison de coûts prohibitifs.

C'est dans ce contexte que vont apparaître les premières monnaies chiffrées ou plus communément appelées cryptomonnaies. Le Bitcoin est la tête de proue de ces nouvelles monnaies numériques basées sur la cryptographie. En effet, en 2008, une ou plusieurs personnes utilisant le pseudonyme Satoshi Nakamoto publient sur la liste de diffusion cypherpunk un article appelé le « White Paper ». Cet article avait pour objectif de décrire le fonctionnement du protocole Bitcoin, le Bitcoin étant à la fois un moyen d'échange et un système de paiement. Les différences majeures entre le Bitcoin et les autres monnaies électroniques et/ou virtuelles, qui existaient précédemment, sont que ces autres monnaies, qu'elles soient étatiques ou privées, sont émises par des autorités centrales à savoir les États, les banques centrales ou non et les compagnies privées, ce qui donne un monopole de contrôle sur la monnaie à ces entités.

Le système Bitcoin comprenant la monnaie et le moyen de paiement est apparu le 3 janvier 2009 avec la création des premiers bitcoins. Dans son article nommé «Bitcoin : A Peer-to-Peer Electronic Cash System¹», Satoshi Nakamoto décrit tous les mécanismes de fonctionnement du protocole Bitcoin, et donc de la première des cryptomonnaies, qui fonctionneront par la suite pour la plupart sur le modèle du Bitcoin. C'est une innovation que l'on pourrait qualifier de révolutionnaire, qui change déjà l'approche traditionnelle que l'on a du paiement et de la monnaie.

Il existe différents types de systèmes de paiement. Il y a les systèmes de paiement à quatre acteurs qui sont les systèmes les plus vulnérables. Dans ce système, une partie paie l'autre partie à la transaction, et chaque partie a sa banque. Le payeur passe par sa banque qui ensuite paie celle du destinataire. Dans ce cas-ci l'argent passe par deux tiers de confiance qui peuvent faire défaut. Et il y a les systèmes à trois acteurs qui sont des systèmes où les deux parties à une transaction ne passent que par un seul Tiers de confiance, à l'instar de PayPal ou

1 Satoshi NAKAMOTO, Bitcoin : A Peer-to-Peer Electronic Cash System, 2008 [Ressource électronique], en ligne : (28 mars 2015).

LES ENJEUX ET PERSPECTIVES DE LA CRYPTOMONNAIE

encore si les deux parties sont dans la même banque. Dans ce cas de figure, un seul tiers peut faire défaut. Satoshi Nakamoto a, avec Bitcoin, réussi à créer un système de paiement à deux coins où le Tiers de confiance n'existe plus, car il est remplacé par le réseau. Dans ce système à deux extrémités, les parties à une transaction ne transigent qu'entre elles sans qu'une tierce personne n'entre en contact avec les fonds.

Il est important de faire une différence sémantique entre le système du Bitcoin en général écrit avec un « B » et les unités éponymes qui circulent dans ce système, décrites avec « b ». Bitcoin représentera donc le système de paiement tandis que bitcoin représentera l'unité de paiement.

Le système Bitcoin, qui fonctionne sur le modèle Peer-to-Peer, est un logiciel libre développé sous la licence MIT (Open Source²) qui permet d'échanger de l'argent numérique sans passer par le réseau bancaire. Bitcoin s'appuie sur la technologie du Peer-to-Peer, qui est une forme de système qui fonctionne à la façon d'une collectivité organisée. Il permet à plusieurs ordinateurs de communiquer au travers d'un réseau afin de partager des fichiers, des flux multimédias continus, de faire du calcul réparti ou d'utiliser un service sur Internet. Cette technologie d'échange de fichiers entre internautes permet au Bitcoin de fonctionner sans autorité centrale. Le traitement des transactions et la création des bitcoins sont donc pris en charge collectivement par le réseau, par la communauté. Grâce à ses propriétés uniques, le Bitcoin rend possibles des usages prometteurs qui ne pouvaient pas être couverts par les systèmes de paiement précédents. C'est la première fois que les utilisateurs d'une monnaie ont le moyen de détenir et de transférer de l'argent sans qu'un tiers de confiance, en général une banque, ait à donner sa permission ou soit impliqué. Le Bitcoin permet donc de s'affranchir des règles bancaires en vigueur, de diminuer les temps et coûts de transactions, ainsi que de passer les frontières sans nécessiter une quelconque permission à l'inverse du transport de marchandises, de personnes, d'argent réel.

La Blockchain : technologie de base de la crypto monnaie

Les crypto monnaies sont toutes fondées sur le même principe : la Blockchain. Les crypto monnaies sont une suite de chiffres stockés sur un ordinateur sous la forme de chaînes de blocs. Le principe est en réalité assez simple et particulièrement bien expliqué dans l'article paru dans Les Échos Le Bitcoin et les crypto monnaies, des nouvelles pièces numériques : « Prenez une base de données. Autorisez n'importe qui à effectuer des changements dans cette base de données, à la seule condition de se déclarer « membre ». Mettez en place une procédure de contrôle très longue et très complexe qui doit être opérée à chaque fois qu'un certain nombre (« bloc ») de changements est demandé. Cette procédure est effectuée non pas par un contrôleur unique, mais par tous les « membres » volontaires. Une fois validé, le « bloc » de changements est daté et ajouté aux autres dans le registre. Enfin, autorisez la lecture du registre à tout le monde, et vous avez une base de données en chaîne de blocs ».



² Logiciel libre, dont le code source est à disposition du grand public, qui respecte les critères de OPEN SOURCE INITIATIVE, The Open Source Definition

LES ENJEUX ET PERSPECTIVES DE LA CRYPTOMONNAIE

Ainsi, il appartient au réseau (l'ensemble des pairs) de valider et confirmer chaque transaction. Cette technologie et ce système sont à la base de l'immense majorité des crypto-monnaies mais les applications de la Blockchain ne s'arrêtent pas là. En effet, elle pourrait permettre de distribuer l'ensemble du secteur financier mais aussi certains secteurs comme le secteur juridique ou administratif en permettant de se passer de tiers de confiance. Plus besoin d'acte notarié ou de registre d'état civil ou encore de cadastre avec cette technologie de registre distribué qui participe à rendre plus sûres et plus transparentes les données. La technologie Blockchain est après tout une technologie dont la base de données ne peut pas être modifiée sans remplir certaines conditions.

Comment est fabriquée la crypto monnaie ?

Les personnes qui fabriquent de la crypto-monnaie sont appelées des mineurs. On dit d'ailleurs qu'ils minent une crypto-monnaie. Les mineurs font partie intégrante du processus. Sans eux, la Blockchain serait figée. Un mineur, en effet, confirme les transactions qui ont lieu sur la Blockchain.

Par exemple, imaginons que Pierre donne 3 Bitcoins à Paul. La transaction sera immédiatement diffusée sur le réseau, en peer-to-peer, constitué d'ordinateurs appelés des nœuds. Cependant, ce n'est qu'après un certain laps de temps que la transaction sera confirmée par les ordinateurs appartenant aux réseaux en utilisant les algorithmes propres à ladite Blockchain. Une fois validée, la transaction forme désormais un nouveau bloc de données pour le registre. Il est ajouté aux autres dans la Blockchain existante, de façon permanente et immuable.

Derrière ces ordinateurs du réseau, ce sont des mineurs qui valident les transactions. Pour confirmer une transaction, un mineur doit trouver le produit d'une fonction cryptographique qui connecte le nouveau bloc à son prédécesseur. C'est ce que l'on appelle la preuve de travail. En échange de leurs services (et de la puissance de calcul mobilisée à cette fin), ils obtiennent une récompense qui prend la forme de jetons ou tokens. Comment miner une crypto-monnaie ?

Pour miner une crypto monnaie, il suffit le plus souvent d'installer sur son ordinateur un logiciel utilisant le processeur ou la carte graphique, voire les deux, afin de pouvoir résoudre le problème cryptographique nécessitant une puissance de calcul relativement importante, qui vous permettra de toucher de nouvelles unités de la crypto-monnaies en question.

Attention cependant, les principales crypto-monnaies sont devenues trop difficiles à miner pour des particuliers. Le minage de bon nombre d'entre elles s'est largement professionnalisé et a lieu en partie dans des fermes chinoises, des bâtiments de plusieurs milliers de m² où des dizaines de milliers de serveurs tournent jour et nuit pour miner des cryptomonnaies (Bitcoin, Litecoin, etc.).

Face à cette concurrence, des solutions de type cloud mining se sont développées. Aucun investissement dans du matériel spécifique n'est requis. Vous n'avez qu'à vous mettre en relation avec une entreprise qui a investi dans le matériel nécessaire et « louer » votre puissance de calcul.

Acquisition des bitcoins

Hormis le minage, il existe d'autres manières d'acquérir des bitcoins et donc d'avoir différentes interactions avec l'économie réelle. Ce sont ces interactions avec le monde réel qui inquiètent les États et qui les poussent

LES ENJEUX ET PERSPECTIVES DE LA CRYPTOMONNAIE

à se pencher sur la question. Il existe des distributeurs de bitcoins dans lesquels on insert de l'argent liquide ou sa carte de crédit pour acheter des bitcoins. Certains distributeurs permettent aussi de vendre des bitcoins contre de l'argent liquide. Pour obtenir des bitcoins, il est aussi possible de vendre des biens ou services en échange d'une rémunération en bitcoins. Ces transactions peuvent être légales ou illégales et plus ou moins anonymes. Et enfin, le dernier moyen d'obtenir des bitcoins est de passer par des plateformes d'échange ou bourses du Bitcoin. Différents sites Internet proposent d'acheter et de vendre des bitcoins au moyen d'une mise en relation entre les parties. Pour être plus exact, ces plateformes d'échanges mettent en relations les offres et les demandes des utilisateurs de ces plateformes. Quand l'offre et la demande se rejoignent pour un montant donné la transaction se fait automatiquement. C'est ainsi qu'est déterminé le cours du Bitcoin. En fonction de l'offre et de la demande de chaque plateforme, le cours du Bitcoin peut varier d'un site à l'autre. Un bitcoin n'a donc pas forcément le même prix aux quatre coins de la planète.

Les bitcoins peuvent s'échanger contre la plupart des monnaies importantes ayant cours légal ou contre d'autres monnaies similaires au Bitcoin. Toutefois, il faut au préalable disposer d'un portemonnaie Bitcoin pour pouvoir en accepter. Ces porte-monnaies peuvent être en ligne ou hors-ligne. Quand les bitcoins sont stockés dans des porte-monnaies en ligne, c'est-à-dire sur un serveur connecté à l'Internet, ils sont donc potentiellement vulnérables aux attaques de pirates informatiques. Les services de porte-monnaie en ligne peuvent aussi être proposés par les plateformes, quand celles-ci acceptent de stocker les bitcoins. Quand ils sont stockés hors-ligne, de manière à se protéger des attaques informatiques, ils peuvent être sur des disques durs ou bouts de papier protégés dans des coffres forts ou par quelque manière choisie par le détenteur des bitcoins. On peut observer une certaine neutralité technologique en matière de protection hors ligne des bitcoins, à savoir que le support hors-ligne pour protéger ses bitcoins n'importent pas, il peut aussi bien être informatique que papier. Généralement les porte-monnaie hors-ligne sont de la responsabilité de la personne qui les détient. Tandis que les porte-monnaie en ligne sont souvent la responsabilité d'entreprises qui offrent ce service. Il faut de grandes connaissances en informatique et en sécurité informatique pour réussir à protéger les portemonnaies et ce qu'ils contiennent. L'utilisateur lambda du Bitcoin sera obligé de faire confiance à ces tiers pour assurer la garde de leurs bitcoins. Ces entreprises de porte-monnaie en ligne qui sont souvent couplées à des plateformes d'échange se sont donc imposées comme les banques et bourses du système Bitcoin en facilitant l'accès au plus grand nombre.

Pour ce qui est de la protection de la vie privée, le modèle bancaire traditionnel atteint un certain niveau d'anonymat en limitant l'accès à l'information aux parties impliquées, aux gouvernements, aux tiers de confiance autorisés et à certains pirates informatiques. La nécessité d'annoncer toutes les transactions publiquement dans le système Bitcoin empêche l'application de cette méthode bancaire traditionnelle, mais l'anonymat peut toujours être maintenu en cassant le flux informationnel d'une autre manière, c'est-à-dire en gardant les clés publiques anonymes. Le public peut voir qu'une personne envoie un montant à une autre personne grâce au livre public, mais sans pouvoir relier la transaction à qui que ce soit, personne physique ou morale, un peu à la manière des informations données par les marchés boursiers qui ne donnent que les montants échangés sans donner les noms des parties.

Le système Bitcoin introduit donc un nouveau modèle de secret des transactions en permettant à l'utilisateur d'être anonyme pendant que les transactions sont rendues publiques afin que l'utilisateur n'ait pas besoin du recours au tiers de confiance pour vérifier l'opération et donc connaissant l'identité de l'émetteur et du

LES ENJEUX ET PERSPECTIVES DE LA CRYPTOMONNAIE

destinataire. Ce haut degré d'anonymat vis-à-vis des gouvernements qui est permis par le système Bitcoin inquiète les États. Les gouvernements, en particulier le gouvernement américain, s'inquiètent de plus en plus du problème du manque de contrôle et des dérives qui pourraient être facilitées par l'utilisation du Bitcoin et des autres monnaies similaires. Le Sénat américain a fait plusieurs auditions sur le Bitcoin et les monnaies similaires afin de comprendre le fonctionnement de ces monnaies numériques chiffrées ainsi que les tenants et aboutissants de ces innovations. Dans le monde, plusieurs autres organes législatifs lui ont emboité le pas dont le Comité sénatorial permanent des Banques et du Commerce au Sénat canadien qui s'est lancé le 26 mars 2014 dans une étude de 18 mois sur les monnaies numériques afin de légiférer dans les meilleures conditions. Certains problèmes sont inhérents à l'architecture du système Bitcoin. En effet, celui-ci s'est construit en opposition à toute forme d'autorité centrale qui puisse le contrôler. Cette décentralisation accrue du système, à travers l'absence de régulateur public, empêche donc une application des directives règlementaires des États, pas plus qu'elle ne permet de surveiller et de reporter les activités suspectes. Les États ne peuvent pas non plus empêcher l'existence du système Bitcoin à cause de sa décentralisation, il faudrait pour ce faire réussir à éteindre l'Internet à travers le globe. Ceci est dû à la difficulté d'identifier la personne, ou les personnes, derrière l'émission ou la réception des fonds, ainsi qu'à l'absence d'emplacement central ou de société qui peuvent être perquisitionnés dans le cadre d'une enquête. Il va sans dire que de mettre en œuvre des programmes de conformité pour la lutte contre le blanchiment d'argent relève pratiquement de l'impossible, tout comme l'acceptation et le traitement des requêtes légales qui vont être extrêmement difficiles à faire appliquer dû à l'anonymat des comptes qui empêche d'en identifier le propriétaire ou sa localisation dans le monde réel. Selon la Banque Centrale Européenne, si l'utilisation de la monnaie numérique en elle-même complique les enquêtes et l'application de loi, des exigences spéciales pourraient être requises et il est nécessaire de réfléchir dès à présent aux possibles règles à ériger pour permettre l'application de la loi dans le système Bitcoin.



LES ENJEUX ET PERSPECTIVES DE LA CRYPTOMONNAIE

FONCTIONS DES CRYPTOMONNAIES

La monnaie virtuelle comme moyen de paiement pour l'achat de biens et services

Pour quelles raisons utilise-t-on une crypto monnaie ? Comme n'importe quelle monnaie, les cryptomonnaies permettent l'achat de biens et de services. N'étant pas sous le coup d'une autorité centrale et échappant à toute régulation, elles ont longtemps été l'apanage des transactions illégales (ransomware, trafic de drogue, etc.) mais elles tendent à se défaire de leur mauvaise réputation en se démocratisant et en attirant un public plus large. Les crypto-monnaies sont aujourd'hui de plus en plus utilisées pour des transactions légales.

Les monnaies virtuelles, à l'instar du Bitcoin, permettent d'acheter de nombreux biens de consommation courants. Il est par exemple possible d'acheter avec des Bitcoins, du matériel informatique bien sûr, mais aussi des denrées alimentaires, des bijoux, des objets déco, des produits culturels, etc. Overstock, site marchand généraliste accepte le paiement en Bitcoins, tout comme Shopify. Payer des biens de la vie courante avec d'autres cryptomonnaies se révèle plus difficile, mais pas impossible. Les Ether, par exemple, pouvaient servir à s'acheter les œuvres d'art exposées par de jeunes artistes à La Compagnie (Paris X) au printemps 2017. La monnaie virtuelle qui veut rivaliser avec le Bitcoin a ainsi fait, à cette occasion, son entrée dans le monde réel. À la fin de l'année 2020, Paypal a déclaré dans un communiqué son intention de « rejoindre le marché des cryptomonnaies [...] en permettant aux clients d'acheter, de vendre et de conserver des bitcoins et d'autres actifs numériques, en utilisant les comptes de portefeuilles en ligne de la société ». Cette annonce permet d'envisager une démocratisation certaine et rapide des monnaies virtuelles qui seront proposés par ce géant du paiement en ligne.

Malgré tout, il est plus difficile aujourd'hui de réaliser une transaction de la vie courante en crypto-monnaie qu'avec la monnaie qui a cours dans le pays où l'on vit. Idem pour les paiements numériques. Cependant, les crypto-monnaies pourraient permettre à terme de faire baisser le coût d'une transaction numérique. Et le secteur financier et bancaire regarde de très près ces avancées. À l'avenir, le paiement électronique basé sur une preuve cryptographique pourrait être la norme. De quoi mettre les banques dans l'embarras en les obligeant à revoir totalement le modèle des transactions !

La crypto monnaie comme actif financier pour investir

Les crypto-monnaies doivent trouver leur équilibre entre moyen de paiement et actif financier. Car il s'agit en effet d'un bien sur lequel les investisseurs se sont positionnés en masse ces dernières années. Pour nombre de gens qui se sont rués sur ces actifs financiers d'un nouveau genre, les crypto-monnaies sont avant tout un placement potentiellement rémunérateur.

Pour autant, les monnaies virtuelles sont-elles un investissement comme un autre ? Ce qui est certain, c'est que les monnaies alternatives digitales peuvent constituer un investissement d'un nouveau genre, tout en participant à la nouvelle économie numérique. Il est fréquent de faire entrer les crypto-monnaies dans la catégorie des biens divers et autres placements atypiques. Cette typologie est pertinente dans le sens où elle enjoint à la prudence et à n'investir qu'une toute partie de son capital sur de tels actifs. Le Bitcoin avoisinait en décembre 2017 les 20 000 dollars après une année de tous les records où la célèbre crypto monnaie a vu son cours multiplié par 15 en dollars. Et le Bitcoin fait de nouveau parler de lui depuis plusieurs mois avec une hausse spectaculaire amorcée fin 2020 et qui se poursuit en ce premier semestre de l'année 2021 avec un plus haut à plus de 40 000 dollars atteint le 7 janvier, record explosé quelques mois plus tard avec un

LES ENJEUX ET PERSPECTIVES DE LA CRYPTOMONNAIE

plus haut à 60 000 dollars le 13 mars, voyant sa valeur multiplié par 10 sur les 12 derniers mois. Même si ces progressions fulgurantes du cours s'accompagnent d'une volatilité conséquente, on comprend l'intérêt que peuvent susciter les devises virtuelles, capables d'afficher des performances impressionnantes qui n'ont d'égale que leur volatilité. L'augmentation du volume d'échanges et la hausse massive de la capitalisation boursière des monnaies virtuelles indiquent clairement l'intérêt des investisseurs pour ces nouveaux actifs financiers. Acheter des crypto monnaies revient peu ou prou à miser sur une technologie innovante. Si la monnaie numérique dans laquelle un particulier a investi devient prépondérante (elles essaient toutes avec plus ou moins de succès de détrôner le Bitcoin), il aura fait une bonne affaire. Ethereum reste le grand challenger du Bitcoin avec une capitalisation boursière proche de la plus célèbre des monnaies cryptées.

Notons aussi que les courtiers en ligne commencent à proposer le trading de crypto-monnaies comme le Bitcoin, via des produits dérivés notamment. Des plateformes d'échange de crypto monnaies comme Coinbase, Bitpanda ou encore Binance permettent d'acquérir et d'échanger des cryptoactifs directement, sans passer par des produits dérivés. L'Intercontinental Exchange (ICE), maison mère du New York Stock Exchange (NYSE), la Bourse de New York, est à l'origine de la plateforme « Bakkt », spécialisée dans le Bitcoin et les crypto-monnaies, qui permet d'acheter, vendre, dépenser et même stocker des Bitcoins. Ses contrats à terme Bitcoins sont cotés sur un marché sous réglementation fédérale. Une initiative qui traduit bien l'intérêt des grands acteurs financiers pour les cryptodevises.

Certains n'hésitent même pas à comparer les crypto-monnaies à l'or en considérant qu'il s'agit, dans les deux cas, de valeur refuge. On peut même aller jusqu'à penser que le Bitcoin et autres cryptodevises est l'or digital des jeunes générations qui n'entretiennent pas le même rapport que les précédentes avec le précieux métal jaune. Jerome Powell, le président de la Réserve fédérale américaine, a même récemment déclaré que le bitcoin est « essentiellement un substitut de l'or plutôt que du dollar ». Seul lui manque, le statut historique de réserve de valeur.

Au Sénégal, le trading commence à se développer et des sociétés spécialisées dans le trading émergent et proposent des produits très intéressants à des taux très compétitifs comparés aux banques commerciales. Par exemple, elles peuvent proposer aux clients un retour sur investissement de 80% sur 12 mois.

Le trading est un domaine qui regorge d'opportunités si elle est bien maîtrisée, dont pourrait bénéficier l'Etat du Sénégal, et plus particulièrement la DGCPT à travers la mise en place d'un service de Trading au sein de la Trésorerie générale. L'expérience pourrait démarrer, pour éviter tout risque sur la trésorerie nécessaire pour couvrir les dépenses, par certaines ressources comme les intérêts créditeurs. Ains, un fonds pourrait être constitué pour le trading qui régulièrement en fonction des résultats positifs obtenus pourrait être utilisé pour renforcer la trésorerie de l'Etat.

Crowdfunding crypto-equity : un autre usage de la crypto monnaie

Enfin, les crypto-monnaies ont une autre fonction, plus niche mais tout aussi importante : le financement de projets via une levée de fonds auprès de gens (particuliers et investisseurs institutionnels ou business angels). Les crypto-monnaies peuvent en effet également servir à financer des entreprises via le crowdfunding crypto-equity, financement participatif en monnaies virtuelles. Le procédé qui s'est largement développé depuis 2014, consiste à financer de l'equity-crowdfunding par la monnaie virtuelle. Ce type de pratique est désigné par le terme d'ICO ou Initial Coin Offering. Plusieurs plateformes proposent cette solution, comme Swarm par exemple.

LES ENJEUX ET PERSPECTIVES DE LA CRYPTOMONNAIE

INCONVENIENTS ET RISQUES LIÉS AUX CRYPTOMONNAIES

La forte volatilité du Bitcoin est un handicap à son acceptation généralisée ainsi qu'un inconvénient pour les commerces qui voudraient accepter les paiements en Bitcoin et pour les utilisateurs qui voudraient utiliser le Bitcoin comme système de paiement et non comme des spéculateurs à l'affut du moindre changement dans le cours de la monnaie.

De plus, pour être complètement autonome au sein du système Bitcoin ou de systèmes similaires, c'est-à-dire ne pas avoir besoin d'un tiers offrant un service de porte-monnaie en ligne, il faut acquérir de grandes connaissances informatiques, et plus particulièrement dans le domaine de la sécurité. Il est donc heureux pour le grand public que ces tiers facilitant l'accès au Bitcoin existent. Toutefois, la confiance et la transparence dans ces entreprises servies en ligne n'est pas encore de mise, ce qui peut conduire à certains cas de fraudes, arnaques, vols, etc.

L'utilisateur de ces services n'est pas réellement protégé et le coût d'utilisation des plateformes peut aller jusqu'à 5% de la transaction. À une étape où les acteurs permettant d'accéder au Bitcoin ont une fiabilité incertaine, le choix d'un tiers ayant une réputation solide et étant un acteur installé du système Bitcoin semble donc primordial. Sécurité qui va être un enjeu phare pour ces systèmes qui font face à d'importants risques liés à leur utilisation. C'est grâce aux mesures de protection mises en œuvre par le système Bitcoin et par les entreprises au sein de ce système que les utilisateurs vont faire confiance à cette monnaie basée sur la non-confiance à un tiers centralisé. C'est cette confiance faite par les utilisateurs qui fixe le prix du Bitcoin par le biais de l'offre et de la demande. Il suffit que d'autres acteurs majeurs du Bitcoin commettent des fautes ou subissent une attaque informatique fructueuse de grande échelle pour que la confiance en cette monnaie et en son système s'effrite.



Monsieur Alioune DIOUF, Chef de la Division des Etudes, Economiques et des Statistiques

De plus, l'usage accru des crypto-Monnaies pourrait avoir des conséquences profondes sur le système financier ainsi que sur la conduite et l'efficacité de la politique monétaire. La démonétisation implique des conséquences importantes sur l'ensemble des agrégats monétaires et économiques en raison de l'absence de régulation dans l'émission des cryptomonnaies.

LES ENJEUX ET PERSPECTIVES DE LA CRYPTOMONNAIE

En effet, la Banque centrale par les canaux de transmission (taux directeurs) de la politique monétaire régule la masse monétaire en circulation, influe sur le niveau de l'inflation et assure la stabilité financière conforme au développement économique de l'Economie. Ainsi, une déconnexion de l'émission et de la création monétaire par rapport au système régulé par la Banque centrale pourrait entraîner une inefficacité de la politique monétaire. Egalement, une inadéquation entre les flux monétaires et les transactions réelles peut être l'objet de bulles spéculatives qui peuvent entraîner des crises financières et économiques.

En plus des questions financières et réglementaires qu'il soulève, le Bitcoin n'est pas parfait, car il n'empêche pas des personnes ou organisations malveillantes de prospérer et de commettre des actes illégaux en profitant de son système virtuel. Ce système et cette monnaie n'ont pas été pensés et créés dans l'optique d'être conformes aux lois en vigueur dans les États, mais plutôt pour assurer aux acteurs économiques, commerçants et consommateurs, échangeant au sein de la communauté Bitcoin, de pouvoir faire leurs transactions de manière rapide et sécurisée à moindre coût. A priori, les développeurs du système n'ont jamais eu pour objectif de favoriser le crime organisé en créant le Bitcoin et les altcoins.

L'arrivée des monnaies virtuelles avec les promesses qu'elles contiennent a, malheureusement, aussi coïncidé avec l'arrivée des organisations criminelles dans ce nouvel eldorado non régulé qui se forme sur l'Internet. Le nombre des cybercrimes est en augmentation constante. Toutefois, la plupart des fraudes concernent les monnaies réelles qui sont bien plus répandues et utilisées que les monnaies virtuelles. Derrière les États-Unis (91%), le Canada détient la seconde place des pays où il y a le plus de fraudes sur l'Internet avec 1,5% des plaintes mondiales. Comme l'argent liquide, le Bitcoin offre un certain anonymat à ses utilisateurs qui peuvent en profiter pour commettre des actes illégaux. L'utilisation du Bitcoin en soi n'est pas illégale, c'est l'utilisation que l'on fait de ce système qui peut l'être. Certains cybers délinquants profitent des monnaies numériques pour faire des achats ou ventes d'armes, de drogues, de pédopornographie et de faux papiers sur Internet ou le deep web.

À l'instar du fameux site « caché » The Silk Road, de nombreux sites de vente de biens illicites sont apparus sur le web profond facilité par l'utilisation des monnaies virtuelles. Le deep web, ou web caché, est une partie de l'Internet en ligne mais qui n'est pas indexé sur les moteurs de recherche comme Google ou Yahoo. D'autres se spécialisent dans l'achat ou la vente de services illicites sur Internet ou le deep web, comme des services de hackers ou de tueurs à gages. Différents sites « cachés » (sites auxquels on a accès seulement par le biais du deep web et que l'on ne peut pas trouver sur l'Internet ou les moteurs de recherche habituels) proposent des services informatiques illégaux ou encore des services d'assassin. Le plus fameux, « The Assassination Market », se base sur le crowdfunding par bitcoins pour assassiner des personnes publiques. Le concept est assez travaillé. Les utilisateurs parient sur la date de la mort d'une personne publique en utilisant de la monnaie virtuelle. Celui ou ceux qui auront parié le jour exact de la mort de la personne recevront la somme totale mise. L'assassin sachant la date exacte pourra miser en fonction et remporter la cagnotte. De cette façon il est plus dur de rendre responsable le site des assassinats, car la récompense est pour savoir la date de la mort et non son assassinat.

Dans une moindre mesure, les monnaies numériques peuvent favoriser le blanchiment d'argent avec ou sans l'aide de services spécialisés. Différents sites proposent du blanchiment d'argent à l'aide de monnaies virtuelles. L'affaire Liberty Reserve a permis de mettre à jour le plus gros réseau de blanchiment d'argent à

LES ENJEUX ET PERSPECTIVES DE LA CRYPTOMONNAIE

l'aide de monnaies virtuelles, environ 6 milliards de dollars. Des services comme BitLaundry sont apparus. Ils permettent de rendre intraquables les bitcoins, en envoyant les bitcoins désirés au site, qui va créer une adresse spéciale et éphémère pour la transaction. Une fois sur l'adresse, le site va les mélanger avec de nombreux bitcoins envoyés par d'autres utilisateurs du site dans ce qu'on appelle un « tambour ». Une fois les bitcoins passés par plusieurs autres adresses créées par le site, celui-ci supprime la première adresse créée qui relierait l'émetteur aux bitcoins, avant de les envoyer au récepteur désigné par l'émetteur avec une autre adresse détenant l'équivalent du montant envoyé.

Elles peuvent aussi favoriser le financement du terrorisme à travers le monde. Grâce au caractère anonyme de la plupart des monnaies numériques, plusieurs organes gouvernementaux, dont le FinCen et la Banque de France s'alarment sur le potentiel danger qu'elles peuvent présenter en matière de flux financiers destinés à financer des activités terroristes.

Comme toute autre forme de monnaie, les monnaies numériques peuvent être sujettes au phénomène des pyramides de Ponzi, ces montages financiers frauduleux qui consistent à rémunérer les investissements des premiers clients avec les investissements des entrants ultérieurs. Les autorités étatiques sont concernées par le potentiel des monnaies virtuelles à attirer les escrocs. En effet, pèsent sur ces monnaies des soupçons de fraudes telle la pyramide de Ponzi, comme l'a mentionné la Securities and Exchange Commission (SEC).

Existent aussi les fraudes aux utilisateurs par les détenteurs de sites relatifs à l'achat ou à la vente de monnaies numériques. De nombreux sites d'échanges de monnaies numériques ou de portemonnaie en ligne pour les monnaies virtuelles se sont révélés être des fraudes et ont disparu du jour au lendemain sans laisser la moindre trace, ni le moindre kopeck aux utilisateurs. Le plus gros cas est celui d'une plateforme d'échange de bitcoins chinois disparaissant avec l'équivalent de 4,1 millions de dollars en bitcoins appartenant aux utilisateurs.

Les attaques de hackers contre les porte-monnaies personnels et en ligne sont aussi une plaie pour les monnaies numériques et une barrière psychologique à l'entrée pour de nombreux utilisateurs potentiels. Ces attaques se font grâce aux attaques par déni de service (DDOS) ou à l'implantation de logiciels malveillants sur l'ordinateur. Dû à l'intérêt croissant pour les monnaies virtuelles ainsi qu'à leur valeur croissante, de nombreux cybercriminels s'y intéressent. Des hackers de toutes provenances s'attaquent à ces monnaies, aux particuliers, aux échanges et aux porte-monnaie en ligne afin d'en voler le contenu ou de faire chuter le prix fortement afin d'acheter au plus bas.

Un autre objectif criminel de l'utilisation des cryptomonnaies pourrait être d'éviter de payer ses taxes et impôts en se faisant payer en monnaies virtuelles. L'utilisation des monnaies numériques peut créer des revenus de multiples façons, quand celles-ci sont reliées à l'économie réelle, elles peuvent donc être échangées contre des biens et services ou de la monnaie ayant cours légal. Les États s'inquiètent donc à juste titre de la création de possibles moyens d'évasion fiscale liée aux monnaies numériques. Ils s'inquiètent aussi du fait que l'on puisse vendre des titres non enregistrés auprès de l'autorité responsable. Par exemple, le fait de vendre des parts de son entreprise contre de la monnaie numérique sans avoir enregistré au préalable les titres auprès de la SEC est considéré aux États-Unis comme une violation de la section 5(a) et 5(c) du Securities Act de 1933.

LES ENJEUX ET PERSPECTIVES DE LA CRYPTOMONNAIE

MESURES DE MITIGATION

La question de savoir ce qui peut être fait pour apporter une meilleure protection aux consommateurs et aux investisseurs, dans le domaine des monnaies numériques, se pose souvent. Il existe quelques réponses à la question posée. En ce qui concerne les contrats de consommation électroniques, certaines actions pourraient être obligatoires pour le commerçant afin que le consommateur puisse bénéficier de tous les renseignements essentiels par rapport à la transaction. Utiliser de plus en plus la multi signature pour sécuriser les transactions est une idée à développer. Elle pourrait résoudre un des plus importants problèmes concernant la protection du consommateur dans le monde du Bitcoin et des altcoins.

Comment un utilisateur de monnaie numérique peut-il s'assurer de bien se faire livrer le bien ou service commandé qu'il paie en monnaie numérique ? Comment ne pas perdre cet argent envoyé si le commerçant ou l'autre partie au contrat ne remplit pas son engagement de livrer le bien ou le service ou si un hacker arrive à obtenir les informations privées de l'utilisateur ? Si le vendeur, une fois le paiement reçu, décide de garder l'argent du consommateur et le bien ou service qu'il devait livrer en contrepartie, la personne victime de la fraude n'a que peu de moyens de faire valoir ses droits, car, avec les monnaies numériques, les transactions ne sont pas réversibles à l'inverse des paiements par carte de crédit. Les seuls points de contact que la victime a avec le commerçant malhonnête ou l'escroc sont sa clé publique ainsi que le site Internet où elle a trouvé la clé publique. Il y est donc difficile de connaître l'identité de l'autre personne en cas de fraude, d'autant plus si celle-ci est basée à l'étranger, ce qui empêche par la suite de faire valoir ses droits devant la Justice.

Pour résoudre ces difficultés, la multi-signature est peut-être la meilleure solution. En effet, il suffirait aux parties en présence de passer par un contrat d'entiercement³ ou séquestre afin qu'une personne tierce garde la monnaie numérique sur un compte commun au consommateur, au commerçant et au service d'entiercement. Ce compte commun où le consommateur verserait l'argent, jusqu'à la réception de la contrepartie, ne pourrait être débloqué qu'avec l'aide d'un minimum de deux des trois signatures. Ce qui implique que l'argent ne pourra aller dans le porte-monnaie du commerçant, qui sera la première des deux signatures, que lorsque le service tiers reçoit une preuve de la réception du bien ou service offert par le commerçant au consommateur ou que lorsque le consommateur aura aussi signé l'envoi après réception de la contrepartie. Le service d'entiercement serait dans cette hypothèse désigné de fait comme un service d'arbitrage en cas de conflit entre le consommateur et le commerçant.

Les entreprises de services monétaires numériques pourraient être obligées de ne détenir que 2% des unités monétaires numériques des utilisateurs sur leur site Internet (leur portefeuille en ligne) et mettre les 98% restants en « cold storage », à savoir sans connexion du portefeuille à Internet (clé USB, papier, etc.) pour éviter les piratages et donc le possible vol de ces fonds par le biais informatique.

En effet, plus le système est robuste et plus les utilisateurs seront protégés, plus celui-ci sera accepté et aura des chances de faire valoir ses atouts dans le commerce international. La protection des utilisateurs incombe avant tout aux acteurs du système qui sont les mieux placés pour connaître les attentes des utilisateurs et mettre en place une protection adéquate, complément et renfort de l'innovation. Toutefois cette protection volontaire ne peut exister sans une protection plus générale de la part des États qui obligerait les acteurs à se conformer à certaines règles protectrices du consommateur sous peine de sanction. Car sans règle de droit pour encadrer les monnaies numériques, il peut toujours se trouver des acteurs néfastes au système qui par leurs actions mettraient en danger l'existence et la viabilité des monnaies numériques et de leur écosystème.

³ DROIT-FINANCE.NET, Entiercement (définition), en ligne : (11 mars 2015).

NOMINATIONS A LA DGCPT

Trésoriers Payeurs régionaux

Monsieur Cheikh SENE, Inspecteur principal du Trésor, matricule de solde n° 616 253/K, précédemment percepteur de Foundiougne, est nommé Trésorier payeur régional de Kolda en remplacement de Monsieur El hadji Abdoul Aziz DIOP appelé à d'autres fonctions.

Monsieur Cherif Habidine BA, Inspecteur principal du Trésor, matricule de solde n° 611 512 /, précédemment receveur percepteur municipal de Dfourbel, est nommé percepteur de Foundiougne en remplacement de Monsieur Cheikh SENE appelé à d'autres fonctions.

Madame Mame Diarra Bousso SY, inspecteur du trésor, matricule de solde n°681 581/A, précédemment fondé de pouvoirs du TPR de Kaolack est nommée receveur percepteur municipal de Dfourbel en remplaçant de Cherif Habidine BA appelé à d'autres fonctions.

Nominations des Payeurs auprès des ambassades et des consulats du Sénégal à l'Etranger

Monsieur Lamine DIARRA, Contrôleur du Trésor, matricule de solde n° 681 447/H est nommé Payeur auprès de l'Ambassades du Sénégal en République du Rwanda, nouvelle création ;

Monsieur Simon Pierre FALL, Contrôleur du Trésor, matricule de solde n° 625 077/I est nommé Payeur auprès de l'Ambassade du Sénégal en République italienne, en remplacement de Seydou Nourou TRAORE, pour nécessité de service ;

Monsieur Mour Malick SAMBA, Contrôleur du Trésor, matricule de solde n° 696 194/G est nommé Payeur auprès de l'Ambassade du Sénégal en République gabonaise, en remplacement de Monsieur Malick GUEYE, admis à faire valoir ses droits à la retraite ;

Monsieur Amo Mamadou Gomel BA, Contrôleur du Trésor, matricule de solde n° 661 412/D, est nommé Payeur auprès de l'Ambassade du Sénégal en République de Pologne, en remplacement de Madame Nagnouma Baïlou CISSE, admise à faire valoir ses droits à la retraite ;

Monsieur Cheikh FAYE, Contrôleur du Trésor, matricule de solde n° 517 872/H, est nommé Payeur auprès de l'Ambassade du Sénégal au Royaume d'Espagne, en remplacement de Monsieur Bourama SANE, rappelé à l'administration centrale pour fin de séjour réglementaire ;

Monsieur Abdou Rakhmane FALL, Contrôleur du Trésor, matricule de solde n° 696 040/G, est nommé Payeur auprès de l'Ambassade du Sénégal en République algérienne démocratique et populaire, en remplacement de Monsieur Cheikh Tahara SYLLA, rappelé à l'administration centrale pour fin de séjour réglementaire ;

Monsieur Babacar SARR, Contrôleur du Trésor, matricule de solde n° 601 338/A, est nommé Payeur auprès de l'Ambassade du Sénégal en République arabe d'Egypte, en remplacement de Monsieur Souleymane Kaba DOUMOUYA, rappelé à l'administration centrale pour fin de séjour réglementaire ;

Monsieur Papa Samba Dieng DIALLO, Contrôleur du Trésor, matricule de solde n° 681 445/F, est nommé Payeur auprès de l'Ambassade du Sénégal en République fédérale démocratique d'Ethiopie, en remplacement de Monsieur Ibrahima CISSE, rappelé à l'administration centrale pour fin de séjour réglementaire ;

Monsieur Mava DIOP, Contrôleur du Trésor, matricule de solde n° 603 958/C, est nommé Payeur auprès de l'Ambassade du Sénégal en République de l'Inde, en remplacement de Monsieur André Wally Sédar SARR, rappelé à l'administration centrale pour fin de séjour règlementaire ;

Monsieur Momar NDIAYE, Contrôleur du Trésor, matricule de solde n° 653 067/C, est nommé Payeur auprès de l'Ambassade du Sénégal en République fédérative du Brésil, en remplacement de Monsieur Alioune DIALLO, rappelé à l'administration centrale pour fin de séjour règlementaire ;

Monsieur Cheikh Ahmed Tidiane DIOUF, Contrôleur du Trésor, matricule de solde n° 653 077/D, est nommé Payeur auprès de l'Ambassade du Sénégal en République populaire de Chine, en remplacement de Monsieur Souleymane BA, rappelé à l'administration centrale pour fin de séjour règlementaire ;

Monsieur Julien GOMIS, Contrôleur du Trésor, matricule de solde n° 661 416/H, est nommé Payeur auprès de l'Ambassade du Sénégal en Fédération de Russie, en remplacement de Monsieur Ibou DIATTA, rappelé à l'administration centrale pour fin de séjour règlementaire ;

Monsieur Boubacar Macissé NDIAYE, Contrôleur du Trésor, matricule de solde n° 634 404/A, est nommé Payeur auprès de l'Ambassade du Sénégal à l'Etat du Koweït, en remplacement de Monsieur Abdoul Abasse NDIAYE, rappelé à l'administration centrale pour fin de séjour règlementaire ;

Monsieur Omar DIOUF, Contrôleur du Trésor, matricule de solde n° 625 070/P, est nommé Payeur auprès de l'Ambassade du Sénégal au Royaume d'Arabie saoudite, en remplacement de Monsieur Coutaye DIOUSSE, rappelé à l'administration centrale pour fin de séjour règlementaire ;

Monsieur Abdourahmane SARR, Contrôleur du Trésor, matricule de solde n° 681 449/J, est nommé Payeur auprès de l'Ambassade du Sénégal au Sultanat d'Oman, en remplacement de Monsieur Cheikh Tidiane SIDIBE, rappelé à l'administration centrale pour fin de séjour règlementaire ;

Monsieur Ibrahima WADE, Contrôleur du Trésor, matricule de solde n° 681 456/F, est nommé Payeur auprès de l'Ambassade du Sénégal à l'Etat du Qatar, en remplacement de Monsieur Cheikh Sidate DIAKHATE, rappelé à l'administration centrale pour fin de séjour règlementaire ;

Monsieur Ibrahima SECK, Contrôleur du Trésor, matricule de solde n° 681 452/B, est nommé Payeur auprès du Consulat général du Sénégal en République de Zambie, en remplacement de Monsieur Djibril NDIAYE, rappelé à l'administration centrale pour fin de séjour règlementaire ;

Monsieur Andèle NDOUR, Contrôleur du Trésor, matricule de solde n° 661 411/C, est nommé Payeur auprès du Consulat général du Sénégal au Royaume d'Arabie saoudite, en remplacement de Madame Magatte SEYE, admise à faire valoir ses droits à la retraite ;

Monsieur Demba COULIBALY, Inspecteur du Trésor, matricule de solde n° 608 587/J, est nommé Payeur de la Représentation permanente du Sénégal auprès des Nations Unies à New York, en remplacement de Monsieur Maxime Déthié SENE, rappelé à l'administration centrale pour fin de séjour règlementaire. ;

Nominations d'agents comptables

Monsieur Amadou DIALLO, Diplômé de l'École nationale du Trésor (France), matricule de solde n° 513 579/Z, est nommé Agent comptable de l'Agence des Travaux et de Gestion des Routes (AGEROUTE), en remplacement de Madame Amy Rosalie Gomis MBAYE;

Madame Aminata DIOP DIEME, Inspecteur du Trésor, matricule de solde n° 606 918/D, est nommée Agent comptable de l'Office national de l'Assainissement du Senegal (ONAS), en remplacement de Monsieur Serigne FALL;

Madame Amy Rosalie Gomis MBAYE, Inspecteur du Trésor, matricule de solde n° 611 521/S, est nommée Agent comptable du Bureau opérationnel de Suivi du Plan Sénégal Emergent (BOS/PSE), en remplacement de Madame Tabaski NGOM ;

Monsieur Mohamadou Kisma SAKHO, Inspecteur du Trésor, matricule de solde n° 624 539/C, Agent comptable du Fonds de Développement des Transports terrestres (FDTT) ;

Madame Tabaski NGOM, Inspecteur du Trésor, matricule de solde n° 611 511/A, est nommée Agent comptable de l'Agence d'Aménagement et de Promotion des Sites industriels (APROSI), en remplacement de Monsieur Amadou OIALLO ;

Monsieur Alassane DIAW, Contrôleur du Trésor, matricule de solde n° 661 409/L, est nommé Agent comptable de l'Organe de Régulation du Système de Récépissé d'Entrepôt de Marchandises (ORSRE).

AFFECTATIONS D'INSPECTEURS DU TRÉSOR DE LA PROMOTION 2019- 2021 DE L'ECOLE NATIONALE D'ADMINISTRATION

Les inspecteurs du Trésor dont les noms suivent ci-après, issus de la promotion 2019- 2021 de l'Ecole nationale d'Administration affectés à la Direction générale de la Comptabilité et du Trésor suivant note de service n00170/MFB/DRH/DGC/sp du 12 août 2021 reçoivent les affectations suivantes :

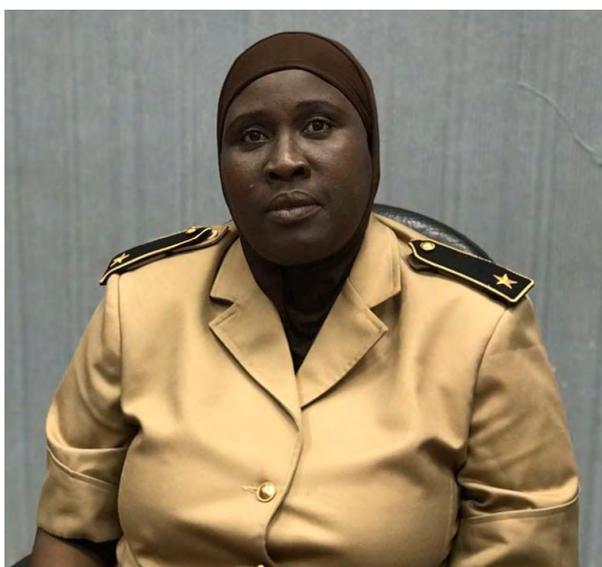
Prénoms	NOM	Matricule	AFFECTATION
Aboubacry	BOCOUM	620.741/Z	Direction de l'Informatique
El Hadji Bara	DIOP	719.851/K	Trésorerie Paierie régionale de LOUGA
Souleymane	DIEDHIOU	722. 173/J	Trésorerie Paierie régionale de THIES
Adjiradou Aida	MBAYE	722.163/I	Trésorerie Paierie régionale de KAOLACK
Abdoul Wahab	KANE	722.216/Z	Trésorerie Paierie régionale de ZIGUINCHOR

**Affectation des Contrôleurs du Trésor,
issus de la promotion 2019-2021 de l'ENA**

Les Contrôleurs du Trésor dont les noms suivent, issus de la promotion 2019-2021 de l'Ecole nationale d'Administration (ENA), avant pris service à la Direction générale de la Comptabilité publique et du Trésor le 23 août 2021, reçoivent les affectations ci-après :

Prénoms Nom	N° Matricule de solde	Services d'affectation
Fatou SARR	722.202/C	Perception de Mbour
Mamadou Amadou NDIAYE	722.226/A	Recette Perception municipale de Thiès
Myriam Ndiémé DIOP	722.219/C	Trésorerie Paierie régionale de Thiès
Pape Sidy TOURE	626.997/C	Trésorerie Paierie régionale de Kaolack
Amar SALL	722.191/N	Recette Perception municipale de Saint-Louis
Birame FAYE	722.227/Z	Perception de Mbacké
Ousmane DIOP	722.205/Z	Perception d'Oussouye
Djibril DIOP	722. 194/K	Perception de Kébémér
Khady Waly SECK	722.245/D	Trésorerie Paierie régionale de Saint-Louis
Birame SECK	722.211/E	Trésorerie Paierie régionale de Ziguinchor
Sandéné NDAO	628.621/G	Perception de Tivaouane
Youssoupha LO	645.823/B	Perception de Linguère
Diabel DIONE	609.036/L	Trésorerie Paierie régionale de Fatick
Pierre NDIAYE	636.545/C	Recette Perception municipale de Diourbel
Modou MBAYE	636.539/B	Trésorerie Paierie régionale de Tambacounda
Assane NGOM	722.180/N	Perception de Kédougou
Yoro DIOP	722.228/A	Perception de Bignona
Serigne DIOUF	722.229/B	Perception de Sédhiou

**TEMOIGNAGE DE SOULEYMANE DIEDHIOU
SUR MAME SELBE NDIAYE
"Mère, camarade et confidente de toute une
promotion"**



Le destin parfois cruel. La grande faucheuse a encore frappé. Madame DIOUF Mame Selbé Ndiaye (MSN pour les intimes), Inspecteur du Trésor, fraîche émoulue de l'Ecole nationale d'Administration (ENA) en attente d'affectation, n'est plus. Ses camarades de promotion, plus exactement la section Trésor, se sont réveillés groggy ce jeudi 22 juillet 2021, le corps lourd. MSN est à la fois mère, camarade, confidente de toute une cuvée.

Souleymane DIEDHIOU, Délégué de classe de la section Trésor du Cycle A de la promotion 2019-2021 de l'ENA, la mort dans l'âme, a trempé sa plume dans l'encrier pour conjuguer au passé celle qu'il adulée, appréciée pour son parcours, et pour le combat mené afin de trouver une place dans la haute administration sénégalaise. Hélas, le décret divin en a voulu autrement. Sa mémoire reste gravée dans nos cœurs.

Qui l'aurait imaginé ? L'histoire semblait être pourtant bien relancée pour Mame Selbé NDIAYE (MSN). En effet, après vingt-cinq (25) ans de bons et loyaux services dans l'enseignement, cette Institutrice de formation, très expérimentée, va réussir avec brio le très sélectif concours de la prestigieuse Ecole nationale d'Administration (ENA) en étant major à l'entrée pour la section Trésor, cycle A (concours professionnel de la session 2018). Comme nous tous, elle subit dignement la formation pendant deux (2) années de dur labeur (avril 2019-avril 2021). Ce n'est qu'après trois (3) mois seulement suite à la fin de ces deux (2) ans de formation que l'histoire s'assombrit avec le décès de celle qui a réussi à marquer tous les esprits (notamment des membres de jury à l'entrée, des formateurs, des promotionnaires, des agents de l'ENA...) de par ses qualités incommensurables et multidimensionnelles, avérées et témoignées par tous.

MSN était une femme d'une piété référentielle, d'une bonté légendaire sans commune mesure. Elle respectait scrupuleusement les prescriptions divines notamment en observant constamment le jeûne surrogatoire. Elle était très altruiste à notre endroit et discutait souvent avec les membres de nos familles qui sont devenus, d'ailleurs, ses amis. Ce qui renseigne sur son humanité remarquable.

Si la majorité de notre promo l'appelait affectueusement « Tata Selbé ou Maman Selbé », c'est parce que notamment elle était une personne respectueuse et respectable. Cette marque de considération à son égard est d'autant plus vraie en ce sens qu'elle répondait parfaitement son nom de « Selbé » lequel renvoie en wolof « le guide ». Ainsi, se comportant comme une mère et une référence, Tata Selbé était toujours prompte d'une part, à nous prodiguer des conseils utiles d'une rare éloquence et, d'autre part, à prier pour nous et nos proches. Brillante et très travailleuse, Tata Selbé l'a été également. Rarement une personne, surtout de son âge, nous a particulièrement marqués et fascinés par ses capacités intellectuelles et sa rigueur pour le travail bien fait. Nous nous souviendrons toujours de son exposé digne d'éloge avec une présentation magistrale et phénoménale portant sur une thématique des marchés publics lors de nos cours communs.

C'est donc avec le cœur dévasté et meurtri que nous avons appris, le 22 juillet 2021, le rappel à DIEU de notre très chère collègue Mame Selbé NDIAYE, Inspecteur du Trésor en attente d'affectation, sortie de la dernière promotion de l'ENA (2019/2021). Cette nouvelle brusque, plus que triste et assimilable à un effondrement du ciel, nous a profondément affectés et affligés. C'est vraiment une grande perte pour notre promo, pour l'administration sénégalaise, en particulier le Trésor public et surtout pour sa famille et ses proches.

Ceci n'est point une plainte (chose qui nous écarterait du chemin des croyants) de notre part face au destin implacable que DIEU réserve, sans doute et à Sa manière, à tout être humain. Mais on aurait bien aimé que l'aventure prenne une autre tournure ; que l'histoire connaisse un autre sort ne serait-ce que, d'une part, voir Tata Selbé profiter des fruits de son travail acharné (lequel lui a valu sa place dans la haute fonction publique) et, d'autre part, faire bénéficier l'administration sénégalaise surtout le Trésor public le talent exceptionnel de MSN. Hélas! La volonté divine est tout autre ; elle est très éloignée de la rationalité humaine. Le programme de DIEU n'est pas le nôtre bien que difficile à admettre par moment. Donc nous ne pouvons que respecter cette décision divine irrévocable.

Au demeurant, Tata Selbé a quitté ce bas monde à jamais, certes, mais jamais elle ne quittera nos cœurs. D'ailleurs, l'unanimité des témoignages sur sa personne nous rassure grandement et apaise, quelque peu, notre profonde douleur. A ce titre, notre conviction est qu'elle a réussi sa mission sur terre.

A l'instar de son existence sur cette terre, le rappel à DIEU de Tata Selbé nous aura aussi enseigné que notre vie d'ici-bas est très incertaine, elle peut, de manière inattendue, basculer notamment en s'arrêtant à tout moment, peu importe nos sacrifices voire nos projets...

« Nitt ku bakh té dioulité dém neu ». Nos condoléances et prières réitérées ! Puisse Allah, dans Sa miséricorde infinie, lui accorder Son pardon, lui admettre au paradis « Firdawsî » promis aux plus valeureux de Ses fidèles et veiller sur sa très chère famille. Amine !



Souleymane DIEDHIOU
Délégué de classe, section Trésor,
Cycle A de la promotion 2019-2021 de l'ENA

LA PROCRASTINATION Comment arrêter de tout remettre à plus tard



Définition

La procrastination est une tendance à remettre à plus tard ce qu'on pourrait faire maintenant. Cela s'applique majoritairement aux tâches pénibles de la vie quotidienne : ménage, travail, courses, rendez-vous à prendre, etc. Bien souvent, les activités ou actions à réaliser sont remplacées par des occupations secondaires et non urgentes.

Les causes

La plupart des psychologues et des médecins s'accordent à dire que la procrastination pourrait être causée par un manque d'assurance, une mauvaise estime de soi ou encore des difficultés de concentration, la peur de l'échec

ou le perfectionnisme. Face à une action à effectuer, un procrastinateur peut aussi considérer qu'elle est trop pénible et ne lui apportera aucune satisfaction.

Pour certains, la procrastination est la résultante d'une activité professionnelle peu satisfaisante. Se réorienter et changer de perspectives professionnelles constitueront alors une solution possible. Pour d'autres, la procrastination se fait sentir lorsque les objectifs sont fixés à trop long terme.

La procrastination est-elle une maladie ?

La procrastination n'est pas une maladie. C'est un terme principalement utilisé en psychologie pour évoquer un comportement.

Par ailleurs, la plupart des êtres humains, enfants comme adultes, se sont déjà retrouvés dans une situation où ils ont procrastiné. Cependant la procrastination peut être le symptôme d'autres troubles psychologiques comme celui de l'anxiété. Elle peut également être source de stress ou de culpabilité, autant d'émotions pénalisantes dans la vie quotidienne.

Comment vaincre la procrastination et arrêter de tout remettre à plus tard ?

7 idées pratiques validées par la recherche scientifique

Il faut préciser de prime abord qu'il est naturel de procrastiner de temps en temps. En effet, nous procrastinons tous de manière relativement « normale » jusqu'à un certain degré. Comme le dit Joseph FERRARI, Professeur de Psychologie à l'Université DePaul de Chicago : « Tout le monde procrastine, mais nous ne sommes pas tous des procrastinateurs ».

Ceci dit, il paraît essentiel d'en limiter les débordements. Et surtout de prévenir les risques de tomber dans la procrastination chronique et pathologique. Alors, comment vaincre la procrastination? ECHOS DU TRÉSOR vous propose sept (7) idées pratiques pour vaincre la procrastination, sur la base des travaux de l'Américain Piers STEEL, chercheur et conférencier en science de la motivation et de la procrastination.



LA PROCRASTINATION

Comment arrêter de tout remettre à plus tard

ECHOS
DU TRÉSOR

IDÉE N°1

CONTINUEZ À DÉVELOPPER VOS COMPÉTENCES

Un des enjeux majeurs pour réduire la procrastination consiste à renforcer l'estime de soi et le sentiment d'efficacité personnelle. Ainsi, plus vous vous sentirez capable de réaliser une tâche donnée, moins vous procrastinerez. Le fait de vous former et de développer vos compétences relatives à la réalisation de la tâche en question pourra vous aider à vous sentir plus en confiance pour mener cette tâche à son terme. Cela aura pour bénéfice de vous démontrer à vous-même que vous êtes capable de réussir.

IDÉE N°2

TROUVEZ UN JUSTE MILIEU ENTRE RÉALISME ET DÉFI

Le fait d'augmenter la difficulté de la tâche permettrait de réduire le sentiment d'ennui lié à celle-ci. Cela pourrait vous permettre d'augmenter votre satisfaction personnelle en vous disant que vous avez réussi à relever un challenge. En même temps, si vous placez la barre trop haut, le risque que vous puissiez échouer existe, et du coup vous obtiendrez l'inverse de ce que vous cherchiez à accomplir. S'il n'existe pas de formule magique pour trouver le juste milieu, rappelez-vous qu'il s'agit d'un processus itératif : testez, évaluez, et adaptez si nécessaire.

IDÉE N°3

MIXEZ OBJECTIF À LONG TERME AVEC PLAISIR À COURT TERME

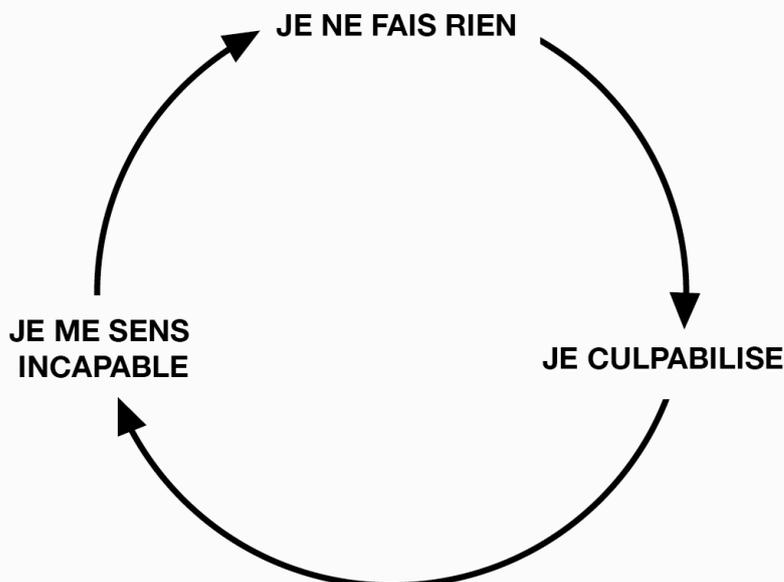
L'objectif que vous poursuivez vous semble trop lointain. Cela suscite un sentiment d'anxiété ou de découragement. Essayez de mixer ou fusionner cette tâche avec quelque chose de plaisant. Par exemple, si vous êtes du genre sociable, essayez de vous octroyer des moments réguliers de rencontres avec des collègues pour échanger avec eux. Au contraire, si vous êtes plutôt solitaire, essayez de vous planifier des moments pour vous isoler et être au calme. Le fait de satisfaire ainsi plusieurs besoins au sein d'une seule action vous permettra de bénéficier d'un effet de levier du besoin A sur le besoin B, et ainsi favoriser votre motivation.

IDÉE N°4

AUTORISEZ-VOUS DES RÉCOMPENSES DURANT LE PROCESSUS

« Quand j'aurai atteint mon objectif, alors je m'autoriserai une récompense. »

C'est ce que nous pouvons avoir tendance à nous dire, la plupart du temps. Or une des causes de la procrastination vient du fait que nous avons du mal à attribuer de la valeur à la tâche ou à l'objectif que nous poursuivons. Surtout lorsque cette tâche ou cet objectif s'inscrit à moyen ou long terme. Pour remédier à cela, on peut s'inspirer de techniques de base en conditionnement pour augmenter la valeur perçue de la tâche ou de l'objectif en question. Comment ? En associant des plaisirs et récompenses pendant le processus de réalisation de la tâche plutôt qu'après.

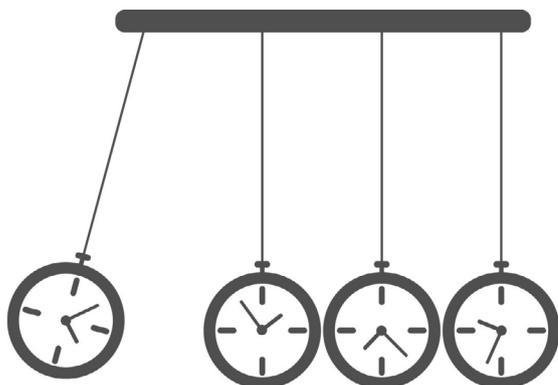




LA PROCRASTINATION

Comment arrêter de tout remettre à plus tard

ECHOS
DU TRÉSOR



IDÉE N°5

ADAPTEZ VOTRE ENVIRONNEMENT PERSONNEL OU PROFESSIONNEL

Une des causes de la procrastination concerne le manque de capacité à se concentrer et à se contrôler. Pour y remédier, la manière dont nous organisons notre environnement peut s'avérer un facteur crucial. En effet, les stimuli que nous percevons influencent notre comportement. Par exemple :

- Si votre objectif est de perdre du poids, mais que vos placards débordent de snacks et autres crasses en tous genres, vous aurez plus de chances de succomber à la tentation.
- Si votre objectif est de finaliser un rapport important dans le cadre du travail, et que votre smartphone ne cesse de vibrer sous le coup des notifications des réseaux sociaux, vous aurez plus de chances de vous retrouver sur Facebook ou Tik Tok par exemple. Comme vous le voyez, notre environnement joue un rôle majeur.

Pour réduire les probabilités de procrastiner, essayez d'adapter au maximum celui-ci : bannissez autant que possible les éléments qui pourraient vous distraire de la tâche à réaliser ou de l'objectif à accomplir. Ainsi, vous augmenterez vos chances d'être mieux concentrés et de réduire les tentations.

IDÉE N°6

AUTOMATISEZ CE QUE VOUS POUVEZ POUR NE PLUS AVOIR À Y PENSER

Une tâche automatisée c'est-à-dire qui ne nécessite pas votre intervention est une tâche à laquelle vous n'aurez plus besoin de penser, donc pour laquelle vous n'aurez aucun risque de procrastiner. Par conséquent, posez-vous la question de savoir quels outils utiliser pour automatiser vos tâches récurrentes et sans grande valeur ajoutée. Essayez également :

- de mettre en place un maximum de routines : le matin au réveil, en arrivant au boulot, en rentrant à la maison, le soir avant de vous coucher ;

- de développer ces routines en utilisant des déclarations d'intention.

IDÉE N°7

SEGMENTER UN OBJECTIF À LONG TERME EN OBJECTIFS PLUS RAPPROCHÉS

Plus l'écart entre l'intention et l'action est élevé, plus le risque de procrastiner augmente. Autrement dit plus une tâche ou un objectif est fixé à long terme, plus il est difficile de se raccrocher temporairement à sa réalisation. Réduire cet écart semble donc une solution de choix pour vaincre la procrastination. Pour y arriver, il est important que l'objectif ou la tâche soit le plus précis possible. Ensuite, essayez de découper votre objectif principal en des objectifs spécifiques. Attribuez à chacun de ces objectifs spécifiques une échéance bien définie. Vous aurez ainsi la sensation d'avoir un objectif plus facilement atteignable.

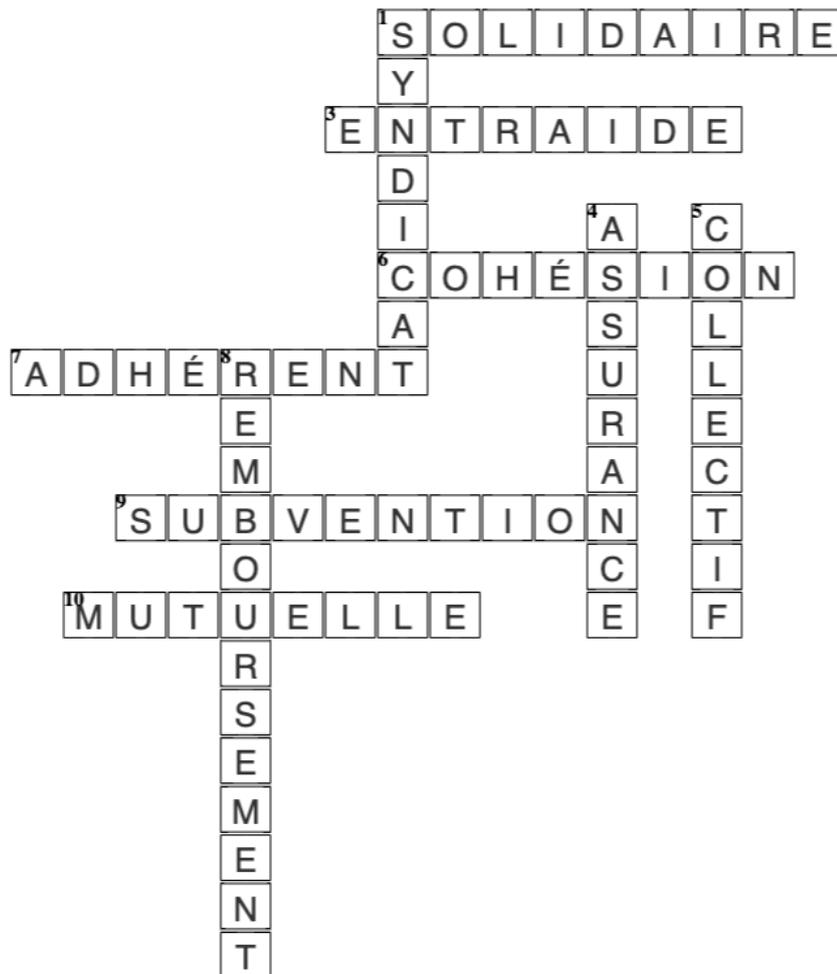
En définitive, la procrastination concerne tous les êtres humains à des degrés très divers et plus ou moins gênants dans la vie de tous les jours. Pour évoquer ce comportement, il existe d'ailleurs une journée mondiale de la procrastination le 25 mars de chaque année.

Avec www.journaldunet.fr

MOTS CROISES

Solution EDT8

ECHOS
DU TRÉSOR



Horizontal

- 1 action unissant des personnes dans un sentiment d'assistance mutuelle se soutenir mutuellement
- 4 caractère d'une association dont les membres sont unis et harmonisés
- 7 membre d'une mutuelle
- 10 aide financière accordée par l'État à un groupement ou à une association
- 10 société à but non lucratif qui repose sur la solidarité entre ses adhérents pour le remboursement des frais de

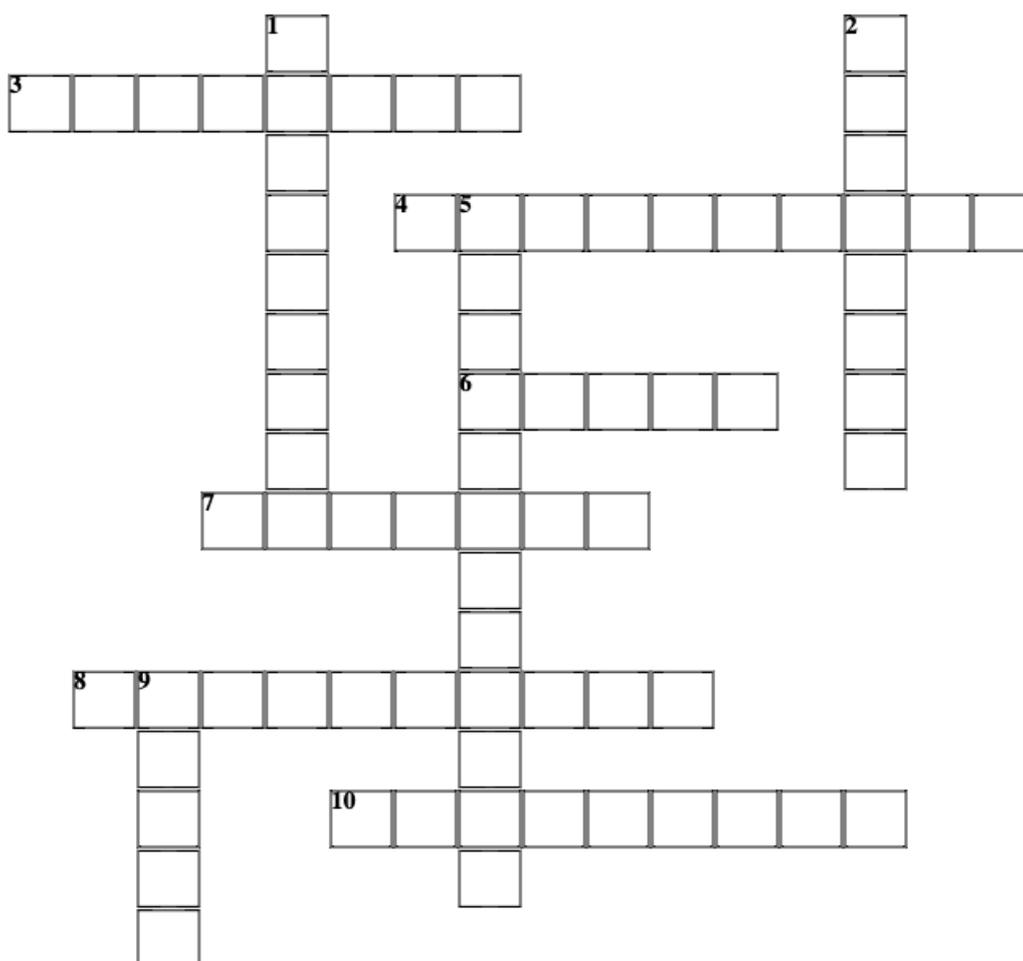
Vertical

- 2 association de personnes destinée à la défense de leurs intérêts professionnels communs.
- 4 service qui fournit une prestation lors de la survenance d'un événement incertain et aléatoire souvent appelé
- 5 qui comprend ou concerne un ensemble de personnes
- 8 restitution, à la suite de la résolution entière ou partielle, du prix d'un service

MOTS CROISES

Contrôle interne

ECHOS
DU TRÉSOR



Horizontal

- 3 - Vérification (d'actes, de droits, de documents)
- 4 - État de deux ou plusieurs choses semblables entre elles ; (ressemblance, similitude)
- 6 - une opération qui vise à vérifier l'ensemble des comptes et les rapports annuels d'une entreprise
- 7 - Action ou manière de gérer, d'administrer, de diriger, d'organiser quelque chose
- 8 - Action d'inspecter, d'examiner, de contrôler des personnes, des choses
- 10 - Enchaînement ordonné de faits ou de phénomènes, répondant à un certain schéma et aboutissant à quelque chose

Vertical

- 1 - Ensemble des règles qui doivent être respectées pour la reconnaissance de certains droits ou le règlement de certaines situations juridiques (successions, partages, licitations, etc.)
- 2 - professionnel travaillant pour un cabinet d'audit indépendant ou au sein d'une entreprise
- 5 - une entreprise, une administration publique, un syndicat, un parti politique, une association, etc
- 9 - un état habituellement répandu, moyen, considéré le plus souvent comme une règle à suivre



Certificat

Certificate

N° 2017/77349.2

AFNOR Certification certifie que le système de management mis en place par :
AFNOR Certification certifies that the management system implemented by:

Recette Générale du Trésor

pour les activités suivantes :
for the following activities:

**PRODUCTIONS COMPTABLES, RECOUVREMENT DES RECETTES PUBLIQUES, PAIEMENT DE
DEPENSES DE L'ETAT.**

**ACCOUNTING PRODUCTION, COLLECTION OF PUBLIC REVENUES, PAYMENT OF GOVERNMENT
EXPENDITURE.**

a été évalué et jugé conforme aux exigences requises par :
has been assessed and found to meet the requirements of:

ISO 9001 : 2015

et est déployé sur les sites suivants :
and is developed on the following locations:

13 bis, Boulevard Djily Mbaye SN- DAKAR

Ce certificat est valable à compter du (année/mois/jour)
This certificate is valid from (year/month/day)

2020-11-25

Jusqu'au
Until

2023-11-24



SignatureFournisseur



Julien NIZRI
Directeur Général d'AFNOR Certification
Managing Director of AFNOR Certification

Souls le certificat électronique, consultable sur www.afnor.org, fait foi en temps réel de la certification de l'organisme. The electronic certificate only, available at www.afnor.org, attests in real-time that the company is certified. Accreditation COFRAC n° 4-0001, Certification de Systèmes de Management, Portée disponible sur www.cofrac.fr.
COFRAC accreditation n° 4.0001, Management Systems Certification, Scope available on www.cofrac.fr.
AFNOR est une marque déposée. AFAQ is a registered trademark - CERTIF 0956.9/07-2020

*Flashez ce QR Code
pour vérifier la validité
du certificat*

TRÉSOR PUBLIC

